



FONCTION

PUBLIQUE

Numéro 208
Mars 2013

CONTRIBUTION DE L'UGFF-CGT
À LA POLITIQUE DE TRANSPARENCE

RDD

Fonctionnaires / Non Titulaires

Evolution valeur du point

2011 . . .	0%
2012 . . .	0%
2013 . . .	0% " <i>Gel du point d'indice en 2013</i> " (M. Lebranchu le 7/02/2013)

RDD

Actionnaires du CAC 40

Rendement (cash+actions+rachats)

2011 . . .	4,8%
2012 . . .	4,4%
2013 . . .	" <i>profits attendus en forte hausse</i> " (Les Echos- Bourse 20/03/2013)

Édito.

Le 1er Mai, mobilisons nous pour imposer le changement.

Ces dernières semaines les turbulences politiques ont fait passer certaines questions sociales au second plan de l'actualité. Pourtant, partout en Europe, le chômage et la pauvreté ne cessent de progresser. Fin février, plus de 4,7 millions de personnes sont, en France, privés d'emplois et 14,5% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Selon l'observatoire des inégalités 765 000 ménages sont surendettés et 6 millions de personnes sont en situation d'exclusion bancaire.

Pour 2013, le FMI prévoit une récession de 0,1 % pour la France et l'INSEE annonce un record absolu de 11 % de la population active totalement privée d'emploi au second semestre. Dans le même temps, les entreprises du CAC 40 affichent des bénéfices cumulés de 52,4 milliards pour l'exercice 2012.

Le Gouvernement ne remet pas en cause ces orientations. Ces dernières semaines, avec la transposition de l'ANI, il affaiblit une nouvelle fois le code du travail. Le 17 avril il a rendu publique sa feuille de route pour 2014 avec 14 milliards de nouvelles réductions de dépenses inscrites au budget de l'Etat. Première conséquence pour les fonctionnaires, Marylise Lebranchu vient d'annoncer qu'il n'y aurait aucune négociation sur le point d'indice avant 2014 ce qui signifie une quatrième année consécutive de gel salarial ; du jamais vu dans la Fonction publique !

Cette situation n'est pas le fruit d'une calamité naturelle ; elle est le résultat des politiques, coordonnées au niveau européens, qui sont faites d'austérité budgétaires et de nouveaux avantages accordés aux puissances financières.

Tout confirme que ces politiques mènent à l'impasse. A l'inverse ce dont la France et l'Europe ont besoin c'est une autre répartition des richesses et un renforcement des services publics pour permettre une relance par la consommation et l'investissement d'avenir tout en réduisant les inégalités.

Sous les mauvais coups et face au mur de l'argent certains pourraient songer à baisser les bras ou être tentés par le repli sur soi. Cependant l'histoire nous montre qu'il ne peut y avoir de changement de cap sans la mobilisation des salariés du public comme du privé. Le 1er mai, journée mondiale des travailleurs, constitue cette année plus encore que les autres une occasion de dire haut et fort que « cette société là, on n'en veut pas » et que d'autres alternatives sont possibles.



Ah, que n'a-t-on entendu sur « la CGT de Goodyear » qui, avec les salariés, face à la décision de fermeture du site d'AMIENS qui menace près de 1200 emplois (directs) – et, derrière, des hommes des femmes, leurs familles – mène un courageux et remarquable combat. Celui du droit au travail, du droit à vivre dignement, des droits fondamentaux qui sont contestés par des logiques guidées par le seul souci de la rentabilité financière maximum.

Et la « grande presse » de s'engouffrer derrière les incidents survenus avec des salariés au bout du bout face à qui on envoie plusieurs compagnies de CRS. De

multiplier les insultes à l'encontre de quelques « gros bras de la CGT » qui ne seraient que des « casseurs », des « individus violents » ... bref on est en plein dans la caricature visant à apeurer le bon peuple...

Et le secrétaire général de la CFDT de considérer que la CGT porte une part de « responsabilité dans ce qui se passe » (« A parts égales avec la direction » précise-t-il !!! ... mais bien sur, entre le licenciement pour faire du fric et le salarié qui défend son emploi, c'est « à parts égales »)

Et le ministre du redressement productif d'appeler la CGT à « mettre de l'eau dans son vin » (et le repreneur potentiel d'alors, Titan, « du vin dans son eau »), histoire de dire sans le dire que tout de même défendre bec et ongle son emploi ... ben, faut comprendre ... qu'il conviendra de lâcher du lest ...

Et le Ministre de l'intérieur de promettre des poursuites contre les manifestants, tout en profitant de l'occasion pour, au passage, mettre en doute l'opportunité d'une loi d'« amnistie sociale » qui aurait pour objectif – oh horreur !- d'amnistier des syndicalistes condamnés suite à des infractions à l'occasion d'actions syndicales.

Mais pourquoi revenir aujourd'hui là-dessus ?

Tout simplement parce que viennent d'avoir lieu des élections professionnelles justement à « Goodyear Amiens Nord ».

Et vous n'en n'avez pas entendu parler ? Et pour cause ! Ceux qui ne voulaient voir dans la CGT du site que quelques « individus » « violents » et isolés en sont pour leurs frais !

Démonstration est faite, au contraire que la CGT à « Goodyear Amiens Nord » loin d'être isolée reçoit un appui très très large des salariés.

Excusez du peu : 87 % chez les ouvriers ; 84% chez les employés ; Et chez les cadres la CGT passe de 13% à ... 48% !

Aujourd'hui, nos censeurs d'hier font profil bas. Raison de plus pour poursuivre notre solidarité avec la lutte des Goodyear et leur montrer que nous sommes toujours debout, nous, pour défendre les salariés !

Enfin, c'est à vous de voir ...

cOup dE GueUle !!!

Toujours la criminalisation de l'action syndicale. La victime ? Sébastien Migliore, militant CGT et élu municipal dans le Gard.

Il a été poursuivi pour, au cours d'une manifestation contre la réforme des retraites en 2010, « un hypothétique jet d'œuf qui aurait blessé et traumatisé neuf policiers aguerris et caparaçonnés » soulignent nos camarades de l'UL d'Alès. Relaxé en première instance, le parquet fait appel, et Sébastien – qui nie avoir lancé le moindre œuf sur les forces de l'ordre - est condamné à 2 mois de prison avec sursis, 5 ans d'inéligibilité, 1000 € d'amende et 100 € à chacun des 12 agents des forces de l'ordre qui ont porté plainte.

5 ans d'inéligibilité, c'est-à-dire que notre camarade serait ainsi privé de son mandat d'élu et ne pourrait pas se représenter aux prochaines élections.

Incroyable et scandaleux !

Aujourd'hui Sébastien se pourvoit en cassation.

SALAIRES ET EMPLOI :

On ne lâche rien !

C'est donc confirmé : le gouvernement maintient le gel de la valeur du point sur toute l'année 2013.

Et, encore plus inquiétant, lorsqu'on interroge la ministre et ses représentants sur 2014, le flou abyssal des réponses laisse craindre le pire.

A ce propos, il convient d'ailleurs de bien garder présent à l'esprit que les marges de manœuvre budgétaires sur 2014 sont à trouver dans le projet de loi de finances et que ce dernier se concocte actuellement et pas dans 6 mois d'ici.

Or, il faut le dire, le redire, le rabâcher : la situation du pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique, des carrières et de la grille indiciaire est insupportable et intenable.

Et ce n'est pas reluisant non plus du côté de l'emploi public. En effet, si la CGT ne confond toujours pas une politique stabilisant globalement les effectifs avec celle ayant consisté à les massacrer à la tronçonneuse, elle ne considère pas pour autant que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Loin, très loin s'en faut. Pas question donc d'accepter un niveau d'étiage des effectifs entérinant le passage d'ATTILA-SARKOZY et, a fortiori, les nouvelles et massives suppressions d'emplois qui tou-

chent nombre d'administrations.

La mobilisation, c'est maintenant

C'est peu de dire que, pour infléchir –voire inverser– de telles orientations politiques, il faut un rapport de forces conséquent.

Ce rapport de forces, inscrit dans la durée, il importe de le construire sans attendre.

De ce point de vue, l'action du 31 janvier constitue une étape positive dans ce processus.

Il est nécessaire, bien entendu, d'y donner les prolongements et les renforcements indispensables.

C'est ce que n'a de cesse de proposer la CGT à ses partenaires syndicaux de la Fonction publique. C'est un euphémisme de dire que certains d'entre eux se font tirer l'oreille pour entreprendre quoi que ce soit.

Il faut donc, par tous les moyens, les inciter vivement à ne pas avoir d'autres stratégies que celle de la lutte.

A cet égard, la signature massive de la pétition unitaire sur les salaires et l'emploi public (en ligne sur le site de l'UGFF) constitue un excellent vecteur pour faire bouger les lignes.



Le projet de loi transposant le désormais célèbre Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 vient d'être approuvé par 250 voix en première lecture à l'Assemblée Nationale. La CGT s'est déjà lar-

gement exprimée (cf. Fonction publique nos 205-206-207 et dossier spécial sur le site confédéral) sur l'ampleur des reculs sociaux dont ce texte est porteur. Il est cependant un aspect que les commentateurs ont peu

évoqué et qui mérite un éclairage particulier. Ce texte n'a pas grand-chose à voir avec un « accord interprofessionnel » **puisque'il répond purement et simplement aux injonctions de la commission européenne !**

Petits rappels historiques ...

Le pacte Europlus, adopté au sommet européen des 24 et 25 mars 2011 prévoit au chapitre relatif à l'emploi une « réforme du marché » du travail destiné à « favoriser la flexisécurité » et la « réduction des charges fiscales pesant sur le travail ».

Dans cet objectif chaque état membre de l'Union Européenne doit présenter chaque année un programme national de réforme qui est évalué par la Commission Européenne.

C'est à cet exercice que s'est déjà livré le gouvernement Sarkozy-Fillon :

« Suite au sommet du 18 janvier 2012, le Premier ministre a invité, par courrier en date du 30 janvier 2012, les partenaires sociaux à négocier des mécanismes temporaires et négociés de flexibilité en matière de durée du travail et de rémunération permettant aux entreprises de s'adapter aux variations de l'activité économique. » (...)

« Les récentes réformes mises en place par le gouvernement afin de mettre en place une forme de « flexisécurité » se situent dans la droite ligne de la recommandation n°2 du Conseil de l'UE et des engagements pris dans le cadre du Pacte europlus. »

« De nouveaux outils de flexisécurité permettent d'assouplir le marché du travail et de renforcer la sécurisation des parcours professionnels. (...) Le CSP s'applique aux procédures de licenciement économique des entreprises de moins de 1000 salariés engagées à compter du 1^{er} septembre 2011. »

(Extrait du programme national « réforme de la France » Avril 2012)

Toutefois, cette nouvelle étape de démantèlement du code du travail n'a pas été jugée suffisante par la commission européenne : « comme l'ont souligné les recommandations par pays pour 2011, l'un des principaux problèmes concernant le marché du travail français est sa forte segmentation. Cette segmentation trouve son origine en particulier dans la rigueur de la législation en matière de protec-

tion de l'emploi concernant aussi bien les contrats à durée déterminée qu'à durée indéterminée. Plus précisément, bien que le délai de préavis et le paiement d'indemnités de licenciement ne soient pas comparativement plus élevés que dans d'autres pays européens, certaines dispositions législatives rendent les licenciements particulièrement complexes. Il est notamment possible de réclamer des indemnités pour licenciement abusif jusqu'à un an après la date de licenciement économique. En outre, la définition du licenciement économique exclut la possibilité de licencier pour des raisons économiques dans le cadre d'une stratégie visant à améliorer la compétitivité et la rentabilité d'une entreprise.

Le programme national de réforme fait état d'un certain nombre de réformes qui ont été réalisées au cours des dernières années afin d'accroître la flexibilité du marché de travail en période de difficultés économiques.

Ces mesures devraient permettre aux employeurs qui font face à des difficultés temporaires d'adapter les conditions de travail. Toutefois, elles ne visent pas spécifiquement à réduire l'écart entre les différentes formes de contrats.»

En conséquence, le conseil

« Recommande que la France s'attache, au cours de la période 2012-2013 : à introduire de nouvelles réformes pour lutter contre la segmentation du marché du travail en revoyant certains aspects de la législation en matière de protection de l'emploi, notamment en ce qui concerne la procédure administrative applicable aux licenciements individuels. » **(Point 2 de la recommandation à la France. 30/05/2012)**

En bon élève le gouvernement issu des élections du printemps 2012 répond en avril 2013 :

« L'accord national interprofessionnel (ANI) sur la sécurisation de l'emploi signé par les partenaires sociaux le 11 janvier 2013 et le projet de loi qui le transcrit devraient réduire de manière importante la segmentation du marché du travail, notamment en limitant la réticence actuelle qu'ont les entreprises à embaucher en CDI grâce à la

révision des procédures juridiques : Sécurisation des procédures de licenciement pour les entreprises : pour les entreprises de plus de 50 salariés, les procédures de licenciement collectif seront revues et sécurisées à travers l'instauration d'un délai fixe de procédure, de 2 à 4 mois et une procédure contentieuse réaménagée. Facilitation de la conciliation prud'homale pour déjudiciariser les rapports entre employeurs et salariés.

Accords de maintien dans l'emploi : en cas de grave difficulté conjoncturelle, il sera possible, par la signature d'accords d'entreprise, de modifier temporairement les temps de travail et les salaires des employés.»

(Extrait du programme national « réforme de la France ». Avril 2013)

...qui éclairent sur ce qu'« ils » s'évertuent à présenter comme un « accord négocié » !

Ces documents - tout à fait officiels - montrent bien que les dés de la négociation étaient pipés.

Le poids des politiques d'austérité européenne a ainsi permis au MEDEF de faire évoluer un projet d'accord sur « la sécurisation de l'emploi » en « un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels »

Profitant de la crise qui fait des ravages dans toute l'Europe les libéraux de tout poil remettent partout en cause les dispositifs de protection des salariés inscrits dans la législation de chaque pays membre de l'UE.

Mais l'ANI n'est pas encore inscrit dans le marbre de la loi. Les premières mobilisations initiées par la CGT, FO, la FSU et Solidaire ont déjà fait bouger les lignes puisque la majorité gouvernementale à enregistrer en son sein 6 votes contre et 49 abstention à l'Assemblée Nationale. Le texte doit être examiné prochainement au Sénat et les prochaines mobilisations, notamment celles du 1^{er} mai, peuvent encore faire revenir à la raison un gouvernement élu pour mettre en œuvre « le changement maintenant ».

Un 1^{er} Mai de luttes

et résoluement contre l'austérité

Ce 1er mai 2013 sera l'occasion pour la CGT d'afficher trois grandes idées forces :

- Pour une solidarité envers les syndicalistes de monde entiers maltraités et bâillonnés dans leurs droits,
- Pour un changement des conditions de travail en Europe face aux politiques de rigueur et d'austérité de tous les gouvernements,
- Pour revendiquer en France l'augmentation des salaires, le développement de l'emploi, la suppression de l'ANI (Accord National Interprofessionnel) ainsi que des retraites dignes de ce nom.

Partout, la même politique d'austérité et la restriction des droits démocratiques est imposée aux salariés et aux populations. Elles aggravent la crise, plongent les peuples dans la misère et provoquent la récession notamment dans toute la zone euro.

Actuellement, en France, le Medef fait le forcing pour que les négociations en cours sur les régimes de retraites complémentaires des salariés du privé, l'Arco et l'Agirc, se concluent par une décision de revaloriser les pensions versées par les deux régimes à un niveau inférieur d'un point à l'inflation, et ce pendant cinq ans.

Du côté gouvernemental, il se dit que les pensions versées par les régimes de base, la CNAV et la MSA ainsi que celles des fonctionnaires pourraient connaître le même traitement, compte tenu de l'objectif de réduction de la dette, et donc des dépenses publiques.

Ces décisions, si elles venaient à se confirmer, seraient graves de conséquences pour les retraités, mais aussi pour les actifs et plus généralement pour la situation économique du pays, déjà particulièrement préoccupante. Pourtant la CGT a formulé des propositions lors des négociations.



Si le Medef est farouchement opposé à ces propositions, c'est parce qu'il protège les intérêts des multinationales et des grands groupes, ou plutôt de leurs principaux actionnaires.

Les exigences du Medef ne doivent pas faire la loi

Le 9 Avril 2013, quelques 120 000 salariés sont descendus dans la rue, dans de nombreuses villes, à l'appel de la CGT, de FO, de la FSU et de Solidaires.

Par 250 voix, les députés ont adopté en première lecture une transposition de l'Accord national Interprofessionnel du 11 janvier 2013. Le gouvernement, qui voudrait que le texte soit applicable avant l'été, a décidé d'une procédure législative accélérée et ce texte en retient les dispositions les plus destructrices pour le droit du travail.

Même si certaines d'entre elles ont dû être corrigées suites aux nombreuses réactions et amendements que ce projet suscite, l'essentiel demeure : flexibilité, mobilité forcée, chantage à l'emploi pour baisser les salaires ... autant de reculs sociaux qui nécessitent de pour-

suivre l'information et la mobilisation des salariés.

Après cette mobilisation du 9 avril, le 1er Mai, journée internationale du Travail, sera un nouveau temps fort. A travers le Monde, à travers toute l'Europe, les salariés exprimeront leur volonté de voir apporter d'autres réponses face à la crise, l'austérité et la déréglément sociale.

De l'argent, il y en a dans les poches du patronat, dans les coffres des possédants, dans les banques, ici ou dans les paradis fiscaux, sur les marchés financiers partout dans le monde. C'est cet argent qui ne va pas à l'investissement productif, au logement, au développement des services publics, à la protection sociale. C'est cet argent qui manque en fin de mois aux salariés condamnés aux petits salaires, au chômage, aux petites retraites, aux minima sociaux. **Partout, on nous dit que nous coûtons trop cher?! Mais c'est bien nous qui, par notre travail, créons la richesse?!**

Dans la Fonction publique la valeur du point d'indice est toujours bloquée et ce depuis juillet 2010 !

Cette situation sans précédent a de graves répercussions sur les rémuné-

rations et le pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique. Au-delà de ses effets désastreux pour les personnels, une telle politique salariale pénalise la nécessaire relance économique ce qui contribue de fait à la dégradation générale de l'emploi en France. La dépréciation des carrières et le tassement des grilles ont atteint des niveaux insupportables. Sur l'emploi public le gouvernement n'ouvre aucun espace de dialogue et les différentes suppressions d'emplois dans toutes les administrations handicapent lourdement la qualité même du service public.

Une pétition – en ligne et papier-proposée par 7 organisations syndicales de la fonction publiques – Fo n'étant pas signataire- circule dans tous les services et participe de cette mobilisation de tous les salariés de ce pays.

Pour sortir de la crise avec la CGT proposons et gagnons :

● **L'augmentation des salaires.** En France, le salaire minimum d'embauche d'un jeune sans diplôme doit être porté à 1700 euros. C'est à partir

de ce salaire minimum que nous reconstruirons partout des grilles salariales. Ce sont les salaires qui alimentent les caisses de la protection sociale pour la santé, la retraite, l'assurance chômage. Partout dans le monde il faut un salaire minimum pour empêcher le dumping social généralisé.

● **Le développement de l'emploi.** Nous refusons la mise en concurrence des sites, des salariés entre eux dans les différents pays. Tous les travailleurs et les entreprises en souffrent?! Les banques, les financiers, doivent être contraints de diriger l'argent vers l'investissement productif créateur d'emplois. La CGT exige des mesures immédiates pour arrêter de brader nos outils de production mais au contraire pour développer notre appareil productif, les services publics et permettre une reconquête industrielle. Des filières entières sont à recréer ou à créer, des centaines de milliers d'emplois sont en jeu.

● **La protection des salariés concernant les aléas de la vie professionnelle et sociale.** Notre syndicalisme a été créateur de notre sécurité sociale, de nos retraites par répartition, de l'assurance maladie, des allocations familiales, de l'assu-

rance chômage. Non seulement la CGT les défend mais elle propose de les étendre. Partout dans le monde, les travailleurs ont besoin de cette protection et nous envient.

C'est à cette protection sociale qu'aspirent les travailleurs en Chine, au Bangladesh, en Amérique latine et dans tant de pays. C'est aussi à un droit du travail protecteur pour les salariés. Or c'est ce droit du travail dans lequel coupe à la hache l'accord interprofessionnel du 11 janvier et sa transposition dans la loi. Celle-ci protège les employeurs et flexibilise davantage les salariés. Un comble?! De flexibilité, du dumping social, des chantages patronaux il y en a déjà trop. La CGT propose au contraire une sécurité sociale professionnelle qui redonne des droits aux salariés, permettrait la continuité du contrat de travail, une protection contre les aléas de la vie professionnelle.

Salariés, public, privé, dans le monde entier nos intérêts sont communs ! Alors oui, il est temps que les salariés avec la CGT mettent les pieds dans le plat et ils vont à n'en pas douter le faire ce 1^{er} Mai 2013.

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DOIVENT RELEVER DU SERVICE PUBLIC

L'eau est un bien vital, fondamental, social, et un patrimoine commun à tous les êtres humains.

Cette ressource unique ne peut être remplacée par aucune autre. Elle est aussi indispensable que l'air à la vie et elle participe à l'équilibre écologique, au maintien de l'environnement naturel, de sa diversité et de sa qualité.

L'Union européenne ne doit plus soumettre ces activités aux règles du marché intérieur et à la libéralisation des services, faisant le jeu des groupes privés.

Pour ces raisons, l'UGFF appelle à participer à la campagne lancée dans toute l'Europe.

Une pétition lancée par la Fédération Syndicale Européenne des services publics a déjà rassemblé 1,4 millions de signatures.

L'objectif est d'obliger l'Union Européenne à ouvrir le débat sur cette question de l'eau qui doit être affirmée

comme un bien commun relevant pour sa gestion du service public.

L'EAU et L'ASSAINISSEMENT sont un DROIT HUMAIN !

L'EAU est un BIEN PUBLIC, PAS une MARCHANDISE !

Nous vous appelons à signer et faire signer massivement la pétition à l'initiative de la Fédération syndicale européenne des Services publics, pour le droit à l'eau et à l'assainissement

<http://www.right2water.eu/fr>



Loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche

Le changement, c'est pire qu'avant !

Depuis l'élection de François Hollande à la Présidence de la République, en mai 2012, le gouvernement avait annoncé une nouvelle loi pour réorganiser l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR). Dans une phase préalable, il avait lancé des Assises de l'ESR, où le débat s'était résumé à des échanges entre notables de l'ESR et de l'appareil d'Etat impliqués dans la gestion de ce secteur. Les personnels se sont trouvés de fait à l'écart du débat. Les syndicats ont été peu pris en compte. Le projet de loi sur l'ESR n'a pratiquement rien retenu des conclusions des Assises et n'a absolument rien pris en compte des demandes et des propositions des syndicats CGT (SNTRS, FERC-SUP, INRA) après des consultations rapidement bâclées.

Si les avis négatifs se généralisent ...

Le projet est combattu par l'intersyndicale CGT-FSU-SUD-FO soutenue par de nombreux collectifs de précaires et par les Associations « Sauvons la Recherche » et « Sauvons l'Université ». La seule force du milieu qui apporte son soutien à ce projet de loi, malgré des critiques sur l'absence de moyens, est la Conférence des Présidents d'Universités (CPU).

Le projet n'a reçu aucun avis favorable des instances consultées Comme le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER), le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Agricole, Agroalimentaire et Vétérinaire (CNESERAAV) et le Conseil Supérieur de l'Education (CSE). On comprend que face à cette convergence d'avis négatifs le gouvernement essaie d'éviter de consulter le Comité Technique Ministériel de l'ESR devant lequel il peut évidemment s'attendre à un nouvel échec, malgré l'appui vraisemblable qu'il peut espérer de la CFDT et de l'UN-

SA. Au parlement, le gouvernement a recours à la procédure d'urgence (une seule lecture devant les chambres). En effet, plus le débat se prolongera, plus il risque d'être en difficulté. Après plusieurs changements de date, l'examen en séance plénière à l'Assemblée Nationale est actuellement prévu le 22 mai 2013 et probablement en juin au Sénat.

... c'est que sur le fond ce projet est catastrophique !

Sur le fond, ce projet de loi, que l'on peut qualifier de LRU2, prolonge les réformes de Sarkozy (la loi sur les Libertés et les Responsabilités des Universités dite LRU et la loi du Pacte de la Recherche). Ce projet aggrave même les réformes de Sarkozy. Il tente d'asservir encore plus l'ESR aux entreprises (la mission de transfert est un peu partout dans le projet, on faisait déjà la valorisation, on va maintenant organiser le commerce). Sans attendre l'acte III de la décentralisation, il amorce la régionalisation de la gestion de l'ESR, dont les principaux enjeux sont pourtant nationaux. La gestion des personnels de l'Enseignement Supérieur reste complètement transférée aux universités qui ne disposent pas des mêmes moyens, ce qui pérennise l'inégalité de traitement des personnels instaurée par Sarkozy. La compétition entre les universités est donc maintenue, ce qui renforce aussi les inégalités entre les étudiants des différentes régions. La « secondarisation » du premier cycle (licence) est en perspective et on entrevoit une sélection plus forte pour l'accès au master.

Pour les organismes de recherche, comme le CNRS, ils restent transformés en agences de moyens surtout humains. Ils n'ont plus la capacité de faire une politique scientifique nationale : pas de ressources financières nécessaires et ils ne retrouvent pas leurs prérogatives en matière d'éva-

luation des laboratoires. Le financement public des laboratoires par appels d'offre avec recrutements de CDD est pérennisé et va rester géré par une agence gouvernementale à la botte, l'Agence Nationale de la Recherche, ainsi que par des Fondations de droit privé (les Fondations de Coopération Scientifique, qui gèrent notamment l'installation de la dizaine de pôles de l'ESR à visibilité mondiale, les Idex. C'est une orientation fondamentale de ce gouvernement comme du précédent. Cela signifie que non seulement les organismes de recherche ne retrouveront pas leurs moyens, comme nous l'avons dit ci-dessus, mais aussi que l'emploi précaire pourtant déjà considérable dans notre secteur va encore se développer (42% des personnels de l'Inserm et 25% au CNRS).

La loi ne prévoit aucune programmation en matière de crédits et de postes. C'est évidemment difficile de faire voter par les députés, même ceux du PS, la baisse prévue des crédits et des postes pour un secteur décisif pour l'avenir de notre pays. Vous noterez que la situation des organismes de recherche et des Universités est très difficile en matière de moyens. Cette année et sans doute pour les prochaines années, les universités seront contraintes de geler des postes par centaines, voire par milliers. Quant au CNRS, il a perdu, depuis 2007, 1984 emplois sur sa subvention d'Etat dont 1075 postes de titulaires. Et la saignée est encore prévue au moins pour les deux années à venir.

Pour les chercheurs, la liberté de recherche est maintenant un vieux souvenir des moins jeunes, et, comme pour les ingénieurs, techniciens et administratifs, ce qui progresse c'est la souffrance au travail.

Les lecteurs comprendront aisément que nous ne pouvons que réclamer l'abandon de ce projet de loi et l'ouverture de véritables négociations pour un autre projet.

Culture

RGPP ... Stop ou encore ?

Revenir sur la RGPP au ministère de la culture et de la communication (MCC) nécessite tout d'abord de rendre hommage à la lutte des personnels et à leur engagement professionnel dans une période très tourmentée. Si le MCC est encore débout, il le doit à l'attachement remarquable et remarqué des agents à leur travail, à leurs missions, et à leur sens du service public.

L'alternance politique intervenue au printemps 2012 a permis d'ouvrir la voie à un débat sur les fondements et les conséquences de la RGPP. C'est dans ce contexte nouveau que la CGT-Culture a demandé à la Ministre de diligenter une inspection générale sur cette réforme. Nous nous sommes ainsi félicités que cet audit soit confié à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) et non pas, comme dans la période précédente, à un cabinet idéologiquement marqué et aux honoraires dispendieux.

UN RAPPORT QUI CONFIRME CE QUE N'A CESSÉ DE DÉNONCER LA CGT

Le rapport de l'IGAC rendu public

en février est de très bonne facture. Il livre une expertise sans concession des **conditions réelles de la mise en œuvre de la RGPP et de l'étendue des dommages qu'elle a causés au MCC**. Les travaux de l'IGAC viennent confirmer que le MCC fut l'un des deux seuls ministères à s'être totalement réorganisés et qu'il a lourdement payé le zèle de ses dirigeants.

Ce que nous n'avons cessé de dénoncer prend alors une résonance particulière : la RGPP, réforme guidée par une logique comptable et visant à imposer une rupture libérale a non seulement touché durement les effectifs mais elle a aussi abîmé le travail et percuté le sens. C'est au fond l'essence même du service public qui fut ainsi ébranlée.

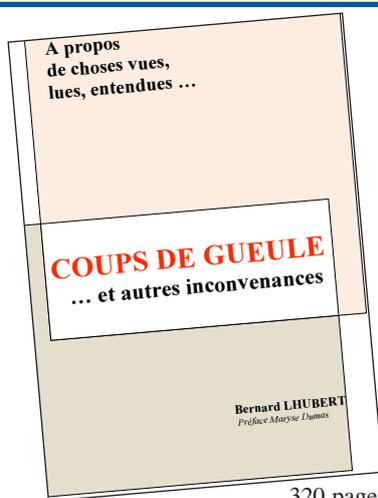
Mais le dogme libéral s'est hélas déployé sur un mode tout aussi brutal et nuisible en matière de ressources humaines. Les thèses du néo-management appliquées sans aucun discernement à un univers culturel particulier ont eu des effets absolument délétères sur les conditions de travail, sur le fonctionnement des services, les processus hiérarchiques et, in fine, sur la capacité du MCC à mener à bien ses missions.

A ces constats amers, il faut encore ajouter – et c'est certainement l'une des raisons majeures de nos difficultés actuelles – que la RGPP a fait voler en éclats la structuration administrative du MCC. Administration centrale, services centraux et services déconcentrés considérablement affaiblis, opérateurs (et on en compte 82 au MCC !) livrés à l'autonomie et à la marchandisation, atomisation de la plupart des réseaux de service public culturel : tous les leviers du délitement programmé du MCC ont été actionnés.

On pourrait le regretter mais la réalité est implacable : le rapport de l'IGAC vient corroborer quasiment en tous points nos analyses syndicales.

Reste que le gouvernement et la ministre de la culture sont à présent au pied du mur. Vont-ils prendre les mesures permettant de réparer, de restaurer et d'innover ou vont-ils peu ou prou continuer sur cette lancée désastreuse au moyen de la MAP ?

La question est posée mais la réponse réside certainement une fois de plus dans la mobilisation unitaire des personnels et la détermination de leurs représentants.



320 pages

Offrez, Offrez vous ...

le décodeur de l'actu pour 10€

« **Coups de gueule ...**

et autres inconvenances »

Par Bernard LHUBERT, Préface de Maryse DUMAS

... « ce livre est à mettre entre toutes les mains ! »

Maryse Dumas

Prix de vente : 10€ — Participation aux frais d'envoi : 2€ par exemplaire. (Gratuit à partir de 5 ex.)

Tarif particulier pour commandes à partir de 10 exemplaires (Contactez nous : bernard.lhubert@aliceadsl.fr).

Bon de commande à adresser à : UGFF-CGT 263 rue de Paris, Case 542, 93514 Montreuil Cedex

Nombre d'exemplaire(s) : ... Ci-joint chèque de (x 10€ + frais d'envoi si moins de 5 ex.) : €
(A l'ordre de : Bernard Lhubert)

Adresse d'envoi :

.....

Ministère de l'Agriculture:

Participer à garantir efficacement la sécurité sanitaire

La Révision Générale des Politiques Publiques a conduit à l'affaiblissement des services de contrôles sanitaires de l'Etat par la suppression de postes et d'expertise technique de la puissance publique. Entre 2007 et 2013, les effectifs sur les missions de sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation sont passés de 5200 à 4579 agents ; dont 136 techniciens et 18 vétérinaires en moins entre 2011 et 2012.

Le Ministère de l'Agriculture se caractérise aussi par un taux très élevé de salariés précaires dans les abattoirs, malgré un plan de déprécarisation qui a commencé à se mettre en place en 2012 mais ne correspond pas aux attentes de la CGT puisque le nombre de places offertes ne correspondait pas au nombre de personnes en poste.

Par ailleurs, toujours dans une logique de réduction des effectifs, et sous couvert de crise et d'économies budgétaires, le Ministère de l'Agriculture taille également dans les effectifs d'experts nationaux en santé animale. Ces agents coordonnent les actions dans un domaine technique spécifique et apportent leurs connaissances scientifiques. La suppression de leur poste contribue à une perte des compétences techniques au Ministère qui se fait cruellement ressentir.

Enfin depuis quelques années, le Ministère de l'Agriculture travaille sur la question de la délégation de service public dans le secteur sanitaire. Cette mesure consiste à faire faire une partie des contrôles par une tierce partie (abatteur, entreprise extérieure). On imagine facilement que les personnes en charge du contrôle n'auront pas la même indépendance que des agents de l'Etat.

Lors d'une réunion de travail au Ministère le 12 avril, la question du contrôle de premier niveau a été évoquée dans différents domaines : remise directe (dans les magasins) transférée aux collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation, contrôle de premier niveau dans les abattoirs, et protection des végétaux. Il va de soi que la CGT dénonce ces délégations qui, malgré un cadre strict, sont soumises à un conflit d'intérêt.

Le récent scandale des lasagnes à la viande de cheval a mis en évidence les risques de cette politique car la recherche du profit, les logiques d'intégration, de sous-traitance orientent les choix des industriels. Face aux dérives inéluctables, causées par la recherche du profit, une politique de surveillance et de contrôle indépendante doit être réaffirmée.

Pénitentiaire

Des choix urgents s'imposent

L'évasion dite « spectaculaire » à la prison de Lille-Loos-Sequedin était aussi et surtout violente et traumatisante pour les personnels pénitentiaires. Elle a par ailleurs révélé un système pénitentiaire d'un autre temps, sans moyens suffisants et adaptés.

Le secrétaire général de la CGT pénitentiaire, Marc ASTASIE, a saisi la ministre de la justice, Christiane TAUBIRA :

(...)

« Madame la Ministre, nous vous demandons de prendre rapidement les mesures nécessaires afin de répondre au désarroi et surtout aux besoins des agents placés sous votre responsabilité.

Nous ne pouvons plus attendre, la situation est intolérable et insupportable. Nous estimons être en droit d'exiger des réponses concrètes tant notre intégrité physique et psychologique peut être

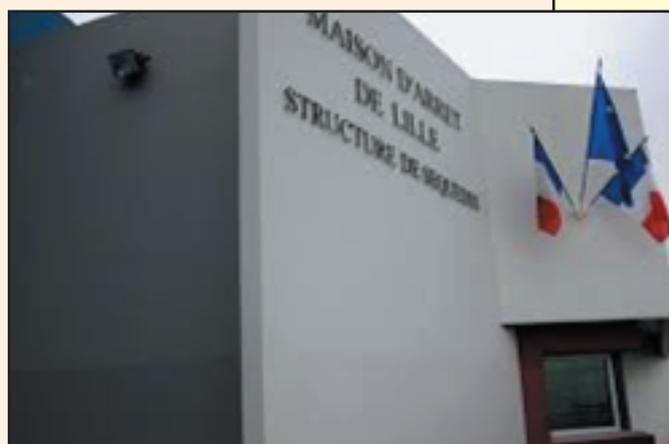
mise en péril.

Il est donc urgent d'équiper l'ensemble des établissements pénitentiaires de moyens techniques tels des scanners corporels qui ont démontré leur efficacité dans d'autre pays.

Concernant l'emploi, la CGT Pénitentiaire réitère sa demande : les organigrammes doivent être revus à la hausse pour les personnels de surveillance et être créés pour l'ensemble des corps de l'administration pénitentiaire. Ainsi, votre ministère pourra établir les besoins réels en personnels. Ce dont nous sommes certains, c'est qu'il manque, a minima, 4 000 emplois tous corps confondus.

Enfin, je vous demande de réorienter très concrètement la politique pénale afin que les alternatives à

l'incarcération soient prioritaires pour les délits mineurs, et que l'incarcération soit une réponse pénale efficace et adaptée pour les délits graves. Nous pourrions ainsi résoudre le problème de la surpopulation pénale et être plus efficaces dans la prise en charge de personnes qui peuvent, à un moment donné, présenter un réel danger pour nos concitoyens. »



**La situation
au Ministère
de la défense**

3 questions à... Yannick Malenfant

Secrétaire général de la FNTE-CGT



Le prochain Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale va sortir d'ici quelques jours, que représente-t-il pour le ministère de la défense ?

Ce Livre Blanc a pour objet de définir la stratégie de la politique gouvernementale en matière de défense et de sécurité nationale pour les années à venir. Il servira aussi de cadrage à l'élaboration de la prochaine Loi de Programmation Militaire pour les années 2014-2019. Cette Loi de Programmation Militaire est un engagement financier pluriannuel fixant les budgets de la défense. Elle détermine ainsi les évolutions des effectifs du ministère de la défense, mais aussi les crédits d'équipement et de recherche de grands programmes d'armement qui concernent de grands groupes industriels français.

Le précédent Livre Blanc élaboré en 2008 sous Sarkozy avait servi notamment de mise en œuvre de la RGPP au niveau du ministère de la défense avec la suppression de 54 000 emplois civils et militaires en cinq ans et de la réorganisation du ministère en bases de défense.

Patrimoine exceptionnel de notre pays, l'industrie de défense représente 170 000 emplois directs, 200 000 emplois indirects, 4500 PME concernées, elle constitue un pôle essentiel de recherche et développement

Avec les hypothèses parues récemment dans la presse spécialisée, on peut malheureusement s'attendre à des fermetures de sites militaires et industriels, à des privatisations et externalisations d'activité, à des abandons ou étalements de programmes structurants pour l'industrie de défense et son avenir, ainsi qu'à la cession partielle ou totale de

participation publique de l'État dans les groupes industriels.

Compte tenu de la situation budgétaire du pays, une augmentation des crédits de défense n'est donc pas à l'ordre du jour ?

La CGT ne revendique pas une augmentation des dépenses militaires. Le budget de la défense doit être considéré dans son ensemble, être suffisant pour assurer à nos forces armées la conduite de leur mission de défense du territoire et des intérêts nationaux, de ses missions de service public au service de la population. Et surtout la France doit garder les moyens industriels pour répondre aux besoins de ses forces armées sous peine de perdre son indépendance et sa souveraineté. Une indépendance mise à mal déjà par Sarkozy avec le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN.

Pour cela, la CGT revendique un désarmement multilatéral de la force de dissuasion nucléaire qui grève le budget de la défense de 3,6 milliards par an et qui reste une menace terrible pour l'humanité.

La CGT souhaite aussi un véritable débat public sur les opérations extérieures (OPEX) que mène la France. En 2011, avec les interventions de la France en Afghanistan, en Libye, en Côte d'Ivoire, ces OPEX ont représenté plus d'1,2 milliards d'euros.

Les armes ne sont pas une marchandise comme les autres, un encadrement public est donc indispensable pour éradiquer le commerce des armes qui favorisent les tensions internationales et fragilise la paix. Un nouveau désengagement de l'État dans les capitaux des entreprises d'armement participerait à une dére-

glementation plus grande de ce secteur stratégique et serait contraire à la moralisation du marché de l'armement tant prôné par certains.

Quels sont les propositions de la CGT en matière de politique de défense ?

Un vrai débat national est indispensable sur les questions de défense portant notamment sur : les missions et le rôle de notre outil militaire, le maintien d'une industrie d'armement permettant à la France de conserver son indépendance et sa souveraineté, la mise à contribution de cette industrie pour réindustrialiser le pays. Ces questions sont au cœur de la revendication de la CGT d'un Pôle Public National de Défense que le 50e congrès vient de réaffirmer comme orientation.

Ce Pôle Public National de Défense répond à la conception du rôle régalién et stratège de l'État : d'une part en faveur d'une politique de Défense nationale et de sécurité en Europe et dans le monde au service de la paix et du désarmement, d'autre part de l'exigence d'une politique industrielle, de recherche et d'innovation dans le cadre d'un aménagement cohérent du territoire prenant en compte la maîtrise du développement durable.

Nationalement comme localement, la CGT est déterminée à s'exprimer et à agir dans les entreprises les établissements, auprès des politiques, en direction des populations. Les questions de défense ne peuvent être confisquées par l'élite politique sans que les citoyens n'aient démocratiquement leur mot à dire. C'est le sens de la journée d'étude que nous avons eue début avril avec la fédération de la métallurgie concernée notamment par les entreprises industrielles de défense.

Notre 50^{ème} congrès confédéral

Toulouse : Du 18 au 25 Mars s'y est tenu le 50^{ème} congrès de la CGT.

Ce n'était pas la première fois que le congrès de la CGT se tenait dans la ville rose, capitale occitane, celui qui a certainement marqué le plus la mémoire cégétiste, étant celui de mars 1936, celui-là même qui, dans l'élan du Front Populaire, a concrétisé la réunification entre la CGT et la CGTU.

Aujourd'hui, du privé ou du public, les travailleurs voient leurs conditions de travail et leurs droits périliter. La CGT, qui a su prendre ses responsabilités lors des dernières élections présidentielles, est aujourd'hui face à des défis très importants. La force de la CGT peut et doit peser sur les orientations gouvernementales. Pour cela, notre organisation a besoin de travailler sur ses capacités, ses moyens d'intervention et ses stratégies, le congrès restant l'étape essentielle de cette mission commune. Sa préparation a été tout autant importante. Sept forums thématiques nationaux ont eu lieu pour créer de bonnes conditions pour associer le maximum de camarades à la réflexion sur notre organisation.

C'est donc dans ce contexte de crise sociale inédite, durant laquelle les salariés payent le prix fort d'une politique ultra libérale, que s'est tenu ce congrès.

Si des débats et échanges ont pu être vifs par moment, ils se sont toujours déroulés dans un respect mutuel. Ils révèlent d'ailleurs des militants impliqués et passionnés par les différents enjeux qui incombent à notre CGT ...

3 résolutions du document d'orientation ont été adoptées à plus de 80 % :

- sur les responsabilités du syndicalisme aujourd'hui ;
- sur nos ambitions revendicatives ;
- sur la politique ambitieuse de syndicalisation.

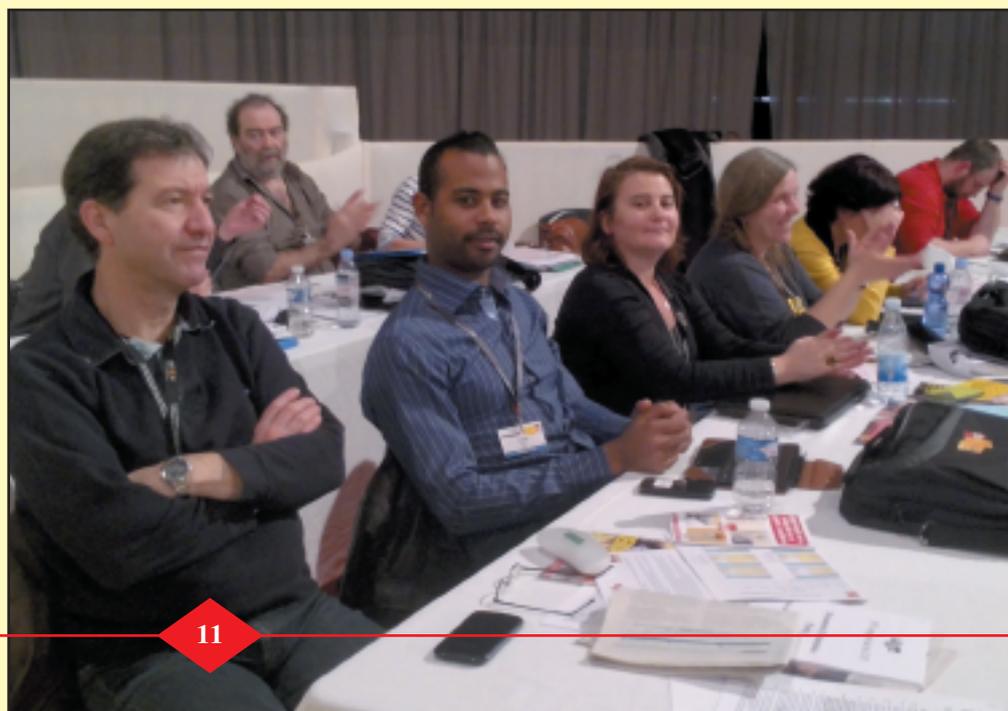
Ont été aussi adoptées au vote à main levée une résolution sur le soutien de la CGT à la Palestine, une sur l'engagement de la Confédération à travailler une proposition sur la place du syndiqué retraité et une résolution d'actualité qui appelait entre autre à une journée de mobilisation le 9 avril contre l'accord national interprofessionnel (ANI) et les différents plans d'austérité. La modification des statuts et l'annexion des règles de vie aux statuts ont également été adoptées par le congrès.

Ce sont près de 3000 amendements qui avaient été déposés par les syndicats et 75% de ceux-ci ont été intégrés par les différentes commissions dans le texte d'orientation.

NOTRE EMPREINTE AUSSI...

Concernant la fonction publique et les services publics, de nombreuses interventions en plénière ont eu lieu pour, notamment, souligner la faiblesse du texte concernant ces questions, et pour qu'il y ait une expression plus claire de notre opposition de la MAP (Modernisation de l'Action Publique) et à l'acte III de décentralisation. Des amendements - notamment sur l'acte III de la décentralisation - ont donc été adoptés avec la proposition de rajouter un paragraphe sur ce point qui est le suivant : « **La CGT rejette l'acte III de la décentralisation, tel que projeté, et la loi du 16 décembre 2010 relative à l'organisation des collectivités territoriales qu'il prolonge. L'acte III s'inscrit dans le cadre de la réduction des dépenses publiques qui préside à la modernisation de l'action publique (MAP). Il porte un processus de métropolisation et régionalisation qui, telles que conçues, conduisent à la mise en concurrence des territoires et des femmes et des hommes qui y travaillent aggravant disparités sociales et territoriales.** »

Et des amendements en commission ainsi qu'en plénière ont aussi été





Le 50ème ? J'y étais ...

J'ai participé au Congrès Confédéral pour le SYAC CGT, au sein de la délégation de l'UGFF. Premier congrès confédéral : c'était l'occasion pour moi de « mesurer concrètement » la réalité de la confédération : 1000 délégués présents de secteurs d'activités très variés, mais finalement avec des préoccupations très proches : comment dans une situation sociale de crise, impulser plus de luttes sociales ? Les interventions des délégués ont souvent été très fortes. Même si les débats ont été parfois vifs entre l'orientation confédérale et les souhaits des militants, il m'a semblé essentiel de sentir que la CGT est avant tout un point de repère entre des militants qui luttent sur des bases communes.

Pour le syndicat, cela permet aussi de se situer dans une confédération en évolution, et notamment au sein de l'UGFF dont le prochain congrès sera déterminant dans la place de la Fonction Publique d'Etat au sein de la CGT.

Concrètement un congrès contribue aussi à développer un réseau, en créant des liens avec des militants de secteurs proches ou pas, ce qui est important dans l'activité quotidienne du syndicat. Depuis le Congrès, ce réseau fonctionne, avec des échanges d'informations entre camarades de Ministères différents sur des sujets communs.

Enfin je retiens de ce congrès une formidable expérience, à la fois sur le plan syndical et personnel. Car il faut aussi parler du côté convivial du congrès : super organisation de la délégation, soirées régionales, UGFF, confédérale... la semaine passe vite !

Muriel FILIPPI
SYAC CGT

intégrés sur la modernisation de l'action publique (MAP) pour donner au final ce paragraphe : « *La CGT rejette le processus de MAP, installé par le gouvernement actuel, qui poursuit la logique de la révision générale des politiques publiques. La recherche de la meilleure organisation possible des missions, au service de l'intérêt général, est pour la CGT une clé d'entrée essentielle, comme elle l'a démontré au cours de la campagne « services publics, tous gagnants » ... La MAP est aux antipodes de cette ambition ! La réduction des moyens affecte dans un même mouvement l'efficacité de*

l'accès aux droits fondamentaux, la qualité des services rendus, le déploiement des services publics et politiques publiques, les conditions de travail des professionnels. »

Si nous avons donc parfois l'impression de ne pas être entendus ou bien que tout était joué d'avance, nous pouvons tout de même reconnaître que certains débats n'ont pas été vains. Malgré très peu de votes acceptés en plénière pour modifier certains chapitres, nous avons donc obtenu, malgré tout, une réécriture sur ces points.

Nous pouvons aussi espérer, dans

l'avenir, un travail confédéral plus conséquent sur les questions du service public. Notre nouveau secrétaire général Thierry Le Paon, soulignait dans son discours d'introduction : « *Si la CGT appelle au changement, c'est d'abord parce qu'elle croit résolument à l'action publique. Notre histoire sociale, ou tout au moins ses épisodes les plus progressistes, s'est construite à partir de cette recherche permanente d'identification de l'intérêt général et des moyens de satisfaire les moyens sociaux. Oui, le service structure le développement économique et social ; Oui, l'industrie comme la culture doit faire l'objet d'une véritable ambition publique ; Oui, les politiques publiques déterminent le mode de développement, et à travers lui la répartition des richesses ; Oui, l'état comme les collectivités locales peuvent agir aux niveaux national et territorial : administration, services publics, fonction publique, recherche publique sont les outils au service de cette 'action publique'. Le statut de la fonction publique permet de sécuriser le cadre d'intervention des agents publics, agir pour le compte de l'état, d'une collectivité, ou d'une entreprise publique nécessite une indépendance et une autonomie et donc un statut ! La CGT entend réhabiliter le service public ! Elle poursuivra sa campagne 'politique industrielle' et simultanément sa campagne 'services publics, tous gagnants' et la déclinera au plus près des territoires en croisant les filières professionnelles. Parce que ses campagnes sont centrées sur la recherche d'un développement humain durable, elles sont des appuis indispensables*





Le 50ème ? J'y étais ...

Le système de santé, fragilisé par la loi HPST et le mode de tarification à l'activité a fait l'objet de très nombreuses interventions, non seulement des camarades de la fédération de la santé issus de différents établissements mais également de Laurent Ortic, membre de la délégation UGFF, secrétaire général du SNASS-CGT.

La loi HPST a cassé le lien historique entre les questions sanitaires et sociales en spécialisant les questions sanitaires dans les ARS et en reléguant les questions sociales au sein de ce qui reste des services déconcentrés de l'État. C'est la fin de la « prise en charge globale du patient ». La création des ARS a non seulement privé le ministère de la santé de véritables services déconcentrés mais a mis en place de véritables « préfets sanitaires » dotés de pouvoirs coercitifs sans précédent, et ce, pour restructurer les établissements.

Le constat est unanime : l'hôpital public va très mal : fermeture d'établissements, création de « l'hôpital entreprise », restructurations des services, 20 000 emplois supprimés dans le secteur médico-social, redéploiements de crédits du secteur public vers le secteur privé par le biais de soi-disant coopérations public privé, lois liberticides en matière de psychiatrie....

La loi HPST, « véritable machine de guerre contre la santé » doit être abrogée. Un amendement en ce sens a d'ailleurs été retenu dans le document d'orientation : « les règles actuelles de financement de l'hôpital basées sur la tarification à l'activité (T2A) et la loi HPST «Hôpital, patients, santé et territoires» doivent être abrogées et un nouveau mode d'organisation et de financement doit être mis en place. »

Catherine MARTY

Syndicat Administration centrale Travail Affaires Sociales

pour sortir de la crise, y compris au niveau européen.»

...AVEC UNE BONNE IMPLICATION

La délégation de l'UGFF était composée des délégués représentant les différents syndicats, non fédérés, affiliés directement à l'UGFF. Au final, 11 délégués, une invitée candidate à la CE, et un membre qui siège au CCN pour l'UGFF se sont rendus au congrès confédéral. Afin que la délégation ait une représentativité proche de celle qui existe sur nos lieux de travail, elle était composée de 5 femmes et de 7 hommes. Les délégués étaient issus des organisations syndicales suivantes : la CGT Pénitentiaire, CGT-Pôle Emploi, le SYAC-CGT du Ministère de l'Agriculture, l'USPATMI-CGT (Union des Syndicats des Personnels Administratifs et Techniques du Ministère de l'Intérieur), la CGT-Services Judiciaires et Chancellerie, le Syndicat National des Affaires Sociales-CGT, la CGT du Ministère des Affaires Etrangères, la CGT de l'Administration Centrale du Ministère des Affaires Sociales et du Travail, la CGT-Météo France.

Même s'il est difficile de prendre

toute sa place dans une instance de 1000 délégués, les uns et les autres ont pu suivre les débats, y participer et s'enrichir de plusieurs témoignages de camarades de différents secteurs professionnels. Cette délégation a été très active et a participé tout le long aux débats et échanges. Plusieurs camarades ont pu s'exprimer en plénière au micro. Une camarade de la CGT pénitentiaire, Catherine Dolle, a été élue au bureau du congrès et a donc participé à toutes les réunions (très très matinales) pour l'organisation politique du congrès. Un autre camarade issu du syndicat CGT Météo, Emmanuel Celhay, était dans la commission 1 du document d'orientation, et Véronique Mao était chargée d'encadrer la délégation. Marc Astasie, secrétaire général de la CGT pénitentiaire, a été choisi pour participer au clip vidéo de fin de congrès où différents délégués pouvaient s'exprimer sur ses attentes et son avis sur ce congrès. Et enfin, Céline Verzeletti, présentée par l'UGFF à la Commission Exécutive Confédérale, a été élue. Elle a pu participer à la première Commission Exécutive, le jeudi soir, pour acter la proposition du bureau, du nouveau secrétaire général et de l'administrateur, votés le lendemain au CCN (Comité Confé-

déral National).

L'élection du nouveau secrétaire général, Thierry Lepaon, et le départ de Bernard Thibault ont été des moments très émouvants.

L'hommage rendu à Bernard Thibault a été fort et à la hauteur de ce qu'il devait être. Un très beau film a été réalisé pour retracer l'engagement de Bernard avec des témoignages de proches jusqu'ici restés dans l'ombre. Amis et membres de sa famille, ont exprimé ainsi, l'attachement à un homme qui a su rester simple et fidèle à ses valeurs, à ses amis et à sa famille, malgré ses nouvelles responsabilités.

Le discours de Thierry Lepaon pour un dernier salut à Bernard a aussi marqué nos esprits une des dernières phrases résumant assez la gravité du moment : « **Au nom de tous ceux qui vont reprendre le flambeau, oui je te le dis, cher Bernard, avec émotion et avec gratitude, la CGT te doit ce qu'elle est devenue aujourd'hui, utile, influente, reconnue, ouverte et donc pleine de promesse pour l'avenir.** »

À l'UGFF comme ailleurs dans la CGT, nous savons que la convivialité, les bonnes conditions de travail sont intrinsèques à la tranquillité

Le dossier



Le 50ème ? J'y étais ...

Ce que je retiens surtout c'est l'intensité et la richesse des interventions. Ce qui démontre à la fois la diversité d'opinions, l'implication et le goût de ceux qui composent et font vivre la CGT. Et ce qui prouve au fond que nous ne pouvons exister, avancer et évoluer sans débats, sans échanges et sans une réflexion collective pour tracer, tous ensemble, un chemin commun.

Il y a tant à dire sur la politique d'un gouvernement qui ne fait que s'inscrire dans la continuité alors même qu'en 2012 nous appelions à un vrai changement de politique économique et sociale. Je retiendrai donc les questionnements sur les orientations et la prise en compte des amendements demandés par certaines délégations. Quelle est la meilleure formule pour rappeler notre opposition à l'ANI ? Comment maintenir l'idéal d'un syndicalisme rassemblé alors que la CFDT s'éloigne de l'unité et plonge beaucoup d'entre nous dans un sentiment de trahison ? Comment insister sur notre rejet de l'Acte III de la décentralisation ? Le débat a permis de clarifier les axes revendicatifs et de réaffirmer que rien ne se fera dans la division mais TOUS ENSEMBLE !

Mais aussi que d'émotions dans la parole des camarades en lutte ! Comment ne pas être touché par le témoignage de notre camarade de Fralib ?

Et puis, il y eut cette demi-journée consacrée à l'international(...), La CGT lutte pour que soient reconnus les droits des travailleurs partout dans le monde. Venant du ministère des Affaires Étrangères, je ne pouvais qu'être intéressé ! Nous avons des adhérents "locaux" dans de nombreux pays et force est de constater que la France n'est pas toujours un modèle d'employeur "socialement responsable", surtout dans les pays où le droit du travail est inexistant.

Les témoignages remarquables des syndicalistes étrangers invités à s'exprimer à la tribune n'ont laissé personne indifférent. Qu'il s'agisse de Maung MAUNG, président de la FTUB camarade birman exilé 24 ans loin de son pays ; de Basile MAHAN GAHE, du syndicat Dignité de Côte d'Ivoire sortant de 22 mois d'emprisonnement ; de Mahmoud SALEHI, syndicaliste iranien indépendant, meurtri physiquement après une agression destinée à le faire taire ; de Shaher SAAED, secrétaire général de la PGFTU (Palestine). (...) De manière plus large, la CGT est solidaire à l'international et réaffirme sa présence et ses engagements pour lutter pour la défense des droits de l'Homme et particulièrement pour le droit d'opinion et de syndicalisation.

Merci à eux dont l'engagement, la lutte et le parcours de vie invitent au plus grand respect et à la solidarité sans faille !

Enfin, il n'est pas possible non plus de masquer l'émotion qui a traversé le palais des expos de Toulouse au moment des différents hommages rendus.

D'abord à Georges Séguy, l'enfant du pays, à Louis Viannet venu fêter ses 80 ans au milieu des militants et à Bernard Thibault. ... et ces quelques larmes versées sur la page CGT qui se tourne.

A nous de continuer à faire de la CGT le syndicat qui ne lâche rien et surtout pas les droits des travailleurs....

**Yannick GUIDOUX,
CGT-MAE – UD 44**

petit hôtel du centre-ville, près de la place Wilson, Parlamento des Républicains espagnols réfugiés. Ils ont aimé se retrouver là pour discuter.

A quelques pas de l'hôtel se trouve la fameuse Place du Capitole, place sur laquelle le 30 mars 1945 les Toulousains et les Républicains se sont retrouvés pour manifester contre la venue de Franco.

Il fallait bien faire honneur au « Front Populaire », qu'il soit espagnol ou français lors de ce 50^{ème} congrès à Toulouse !

CONVIVIALITÉ ET FRATERNITÉ

La CGT a toujours su lier le travail, la culture et la convivialité. Aussi, les délégués de l'UGFF-CGT ont pu régaler leurs papilles, le lundi soir, au cours d'un repas fraternel à coups de Tariquet et de confit de canard, dans les petites rues de pierre rose de la capitale occitane, terre de tous les combats. Nos camarades toulousains ont su régaler, à coup de décibels enchanteurs, nos tympanes militants via des concerts inoubliables, dont celui de Zebda ! Inoubliable aussi, la cérémonie d'ouverture du congrès et son hommage acrobatique au poète des Minimes : Claude Nougaro !

SALUTS AUX CAMARADES

Inoubliable encore, la pause de la plaque en l'honneur de Georges Seguy, présent au congrès avec Louis Viannet ! Enfin, inoubliables, les témoignages des syndicalistes intercontinentaux qui nous ont tant appris sur leur syndicalisme. Mémorables leurs discours rappelant le rôle que la CGT a joué dans l'action syndicale internationale et dans leur pays !

Merci à toutes et tous, merci aux cégétistes roses gascons - dits les 31,5- pour leur accueil, leur convivialité et leur superbe organisation !

Vive la CGT ! Et un grand Merci à Bernard !

active, celle qui permet le recul et la construction. Aussi, l'équipe de l'UGFF-CGT s'est attachée à ce que les délégués puissent travailler dans de bonnes conditions lors de ce congrès.

PRÉSENCE DE L'HISTOIRE AVEC UN GRAND « H »

La délégation était hébergée dans un



Le 50ème ? J'y étais ...

Assister à un premier congrès, au cours duquel notre secrétaire général devait passer le flambeau - et ils ne sont pas si nombreux les dirigeants qui choisissent de laisser leur siège à un autre ! - avouez que c'est pas mal tout de même !

D'emblée, une impression de grandeur. Structure d'accueil, nombre de participants, bien sûr. Mais il y a également une autre grandeur qui impressionne, celle du monde du travail.

Evidemment, l'interpro on la pratique dans les UL, les UD et les manifs. Là, c'est impressionnant. C'est beau. C'est l'immensité de la diversité en un même lieu, poursuivant un même but. Certes les débats, malheureusement limités dans le temps, sont animés, mais ils sont aussi toujours respectueux, enrichissants, ils procèdent tous d'une même volonté de progresser ensemble.

Cette grandeur est encore plus présente dans les interventions de différents intervenants d'origines aussi variées que l'Australie, le Brésil, la Tunisie, la Palestine, la Birmanie, le Congo... Tous, ainsi que les représentants de la CES et de l'OIT, apportent leurs différences, leurs vécus, leurs engagements, leurs utopies. Le monde entier, le monde du travail, participe à ce congrès. Les liens entre les travailleurs construisent des outils à leur service.

Il y a eu aussi, l'hommage rendu à Georges Séguy et ce qu'il a encore réussi à nous donner à travers les mots de son discours et, pour ma part, notamment s'agissant de l'écoute de l'autre.

Beaucoup de travail sur les statuts, les orientations mais aussi de beaux moments fraternels et d'émotion, comme celle partagée avec notre camarade des Fralib ; émotion aussi de l'au-revoir à Bernard.

Ayant eu la chance de participer au bureau du congrès, j'ai également pu approcher les « coulisses ». Là, place à l'efficacité et même au « professionnalisme ». En parallèle, toujours ce souci de respect des statuts et orientations, mais aussi de respect du délégué et des syndiqués qu'il représente. ...Bref, donner au congrès les moyens de se dérouler au mieux.

Ces quelques jours ont été pour moi un très grand moment de syndicalisme.

Catherine DOLLE, CGT Pénitentiaire



Le 50ème ? J'y étais ...

Ceux qui l'ont déjà vécu le savent, la richesse d'un congrès se tient pour beaucoup dans les rencontres et les échanges.

Et là ce fut, comme toujours, énorme.

Difficile de faire resurgir une intervention parmi tant d'expressions.

Impossible aussi de résumer le foisonnement des témoignages qui ont tissé un tableau grandeur nature de la crise et de sa violence mais aussi des espoirs et des luttes en cours.

Alors, bien sûr, il y eut des frustrations : comment à la fois dire ce que l'on vit, ce que vivent celles et ceux qui vous ont mandaté, proposer des éléments d'analyse en tenant compte du débat interactif en cours et le tout en deux minutes ?

Et il y eut donc des redites, des incompréhensions, des oppositions et parfois des provocations.

Mais le constat qui s'impose c'est une maturité affirmée dans la gestion et la régulation des débats. Bref, un respect des différents avis et une démocratie en net progrès. Bien sûr, une meilleure prise en compte de l'état des débats et un peu plus d'initiatives du bureau du congrès auraient permis de gagner du temps, notamment pour le vote des statuts bloqué un temps pour - dit très vite- ne reconnaître qu'un demi-voix à un retraité...

Et puis, faisant partie de la commission chargée de traiter la partie 1 du document d'orientation, j'ai pu apprécier le monumental travail préalable ainsi que celui réalisé en réunion. Le maître mot qui s'en dégage est « respect », celui dû à chaque contribution, avec notamment la recommandation de la CE : favoriser l'intégration et la synthèse du plus grand nombre d'amendements. Mission accomplie.

Enfin, l'émotion finale était forcément géante avec la fin d'un cycle, certes, mais aussi un passé récent avec les participations de Georges Séguy et de Louis Viannet, et l'Histoire, la grande avec Jaurès, et la notre, là, avec nos vies militantes qui s'écrivent à de multiples mains.

Oui, vraiment, comme l'écrivait Malraux : « Le contraire de l'humiliation, c'est la fraternité ».

Emmanuel CELHAY, Syndicat météo

“CIMAP” du 2 avril 2013

Pour conjuguer une austérité renforcée

La MAP (modernisation de l'action publique) a pris la place de la RGPP. Le comité interministériel se réunit tous les trimestres pour faire le bilan. Quelques changements de méthode sont à noter avec notamment une plus grande responsabilisation des ministères, un moindre recours aux cabinets d'audit... Mais, sur le fond, l'exercice semble encore plus contraint sur le plan budgétaire avec les mesures d'austérité découlant du pacte budgétaire (le TSCG) dans lequel s'inscrit le nouveau président de la République et son gouvernement. “Un choc de simplification est également annoncé”.

Le cadre budgétaire, pour la France, a été maintenant précisé par le gouvernement. Pour 2014, sont annoncées une réduction supplémentaire de 5 milliards sur le budget de l'Etat de 2014 et la baisse d'1,5 milliard des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. La MAP intègre également la sécurité sociale, on ignore pour le moment la potion amère qui risque de lui être imposée....

Quelle association des agents ?

D'emblée, le document annonce une méthode qui fait de “l'association des agents la force de changement”! Rien que cela!

Dans les faits, les organisations syndicales n'ont nullement été “associées” à ce CIMAP malgré les promesses faites.

En matière d' « association », il faut comprendre la reprise de la vieille recette de l'appel à contribution par internet...

Quelle transparence ?

Le CIMAP annonce que 8 évaluations ont déjà abouti. Des scénarios d'amélioration seront proposés nous dit-on, mais rien n'est dit sur leur objet et leur contenu.

Comment sera réalisé le plan d'économies de 5 milliards?

Le Cimap indique sans plus de précision - un objectif de 2 milliards d'euros d'éco-

nomies sur les achats publics d'ici 2015. - 910 millions d'euros d'économie seront réalisés dans le secteur public hospitalier. - des actions de rationalisation des opérateurs conduiront au regroupement ou à la suppression d'une quinzaine d'organismes. - 1 milliard sera pris sur les aides aux entreprises...

En qui concerne l'administration territoriale de l'Etat (Ce n'est plus la Reate, trop décriée, mais l'ATE), une “trentaine de propositions opérationnelles” “sont validées et seront mises en œuvre immédiates”. Au 2 avril, ces mesures ne sont pas connues et n'ont pas été présentées ou débattues avec les organisations syndicales!

Des ordonnances pour simplifier ?

C'est l'objet de la décision 20: accélérer la simplification en recourant aux ordonnances. Et cela au détriment du rôle et prérogatives de la représentation nationale.

Pour quand le dialogue social ?

La décision 30 prévoit l'organisation d'une concertation, au niveau national, dans le cadre du conseil commun de la fonction publique et du conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat. Est également annoncé un cadre spécifique de concertation déconcentré entre employeurs publics et représentants des personnels.

La CGT ne peut que se

féliciter de cette mesure qui reprend une partie de nos propositions. Nous demandons par ailleurs la mise en place de lieux permettant d'associer les usagers par le biais de leurs associations et sur la base de critères transparents: élection, nombre d'adhérents, activité, etc....

Des évaluations pour quels objectifs ?

Le maître mot est celui de “faire mieux et moins cher”.

A ce titre, point important à noter: “l'évaluation des aides aux entreprises doit permettre de dégager 1 milliard d'euros d'économies en 2014 sur un total évalué à 40 milliards”. On peut sans doute faire mieux et ce d'autant

Évaluation des politiques publiques Nouvelles évaluations lancées (4e cycle)

Premier ministre	Le travail du Gouvernement : préparation des décisions et accompagnement de leur mise en œuvre.
Affaires étrangères	La rationalisation du dispositif public d'expertise technique internationale.
Éducation nationale	L'aide à l'insertion professionnelle des jeunes et les relations entre l'école et le monde économique.
Égalité des territoires et logement	La politique en faveur de la baisse des coûts de construction.
Intérieur	L'accueil et l'orientation des demandeurs d'asile.
Travail, emploi, formation professionnelle, dialogue social	L'articulation entre le régime d'assurance chômage et les régimes de solidarité.
Défense	L'optimisation des achats de maintenance des armées.
Enseignement supérieur et recherche	L'implantation territoriale des organismes de recherche et les perspectives de mutualisation entre établissements et avec les universités. La gestion des heures d'enseignement au regard de la carte des formations supérieures.

que le pacte de compétitivité de l'automne dernier s'est traduit par un nouveau cadeau fiscal de 20 milliards aux entreprises.

La vraie question, sans réponse aujourd'hui, est celle d'une réelle évaluation de ces aides et des contreparties demandées aux entreprises.

Les évaluations vont porter aussi sur des sujets tels la scolarisation de enfants en situation de handicap et sur la politique de d'éducation dans les quartiers en difficulté, sujet sur lesquels le gouvernement veut aussi faire mieux, nous dit-il, et surtout moins cher! A suivre...

Le démagogique et dangereux rapport Boulard- Lambert contre l'inflation normative !

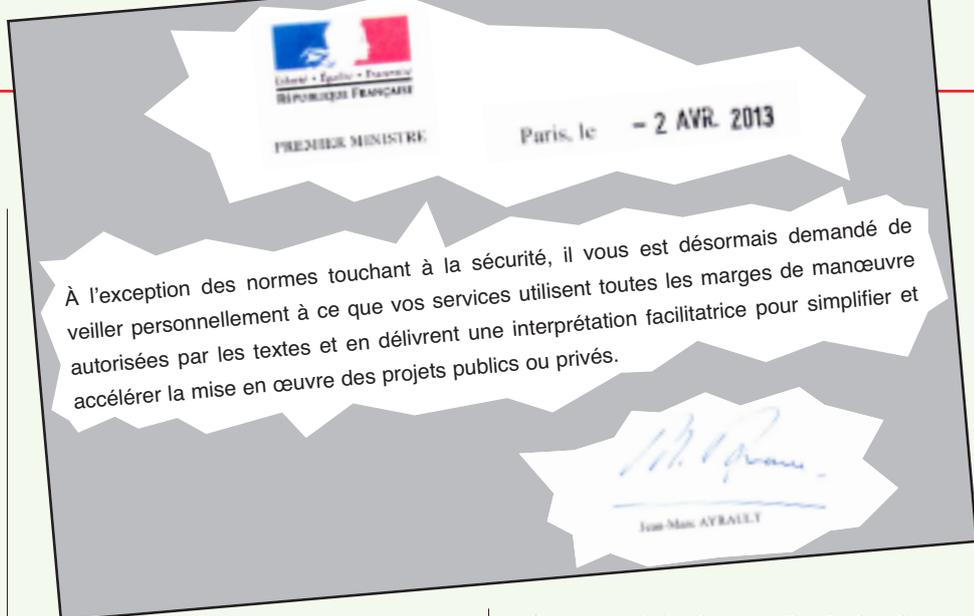
Le CIMAP du 2 avril retient un certain nombre de recommandations d'un rapport Boulard-Lambert. La philosophie du rapport est exprimée dans une interview d'Alain Lambert dans la Gazette des communes du 27 mars 2013 qui appelle à un "choc de compétitivité juridique":

"Aujourd'hui, le levier monétaire relève du domaine communautaire. Par les temps qui courent, on ne peut plus utiliser sérieusement le levier budgétaire. Nous avons tous constaté qu'il n'était pas raisonnable d'utiliser le levier fiscal à travers les niches fiscales. Nous n'avons plus que le levier juridique"...

Un tel propos est d'ailleurs à rapprocher de la décision n° 17 du CIMAP qui va jusqu'à l'abandon de tout objectif d'adaptation particulière des politiques européennes en se refusant à "sur-transposer les directives communautaires".

Dans cette lignée qui traduit ni plus ni moins une forme d'abdication du pouvoir politique, se situe la circulaire du Premier ministre appelant les préfets à "une interprétation facilitatrice", "à l'exception des normes touchant à la sécurité".

Comme chacun sait, la CGT est fondamentalement attachée aux grands principes du service public dont celui d'adaptabilité. Nous sommes à ce titre pour une administration moderne, transparente, démocratique dans laquelle le citoyen se retrouve. Pour cela, nous avons maintes et maintes fois demandé la mise en place d'espaces permettant



l'intervention des personnels et des usagers sur l'organisation et le fonctionnement du service public afin de répondre au mieux aux besoins de la population. En matière législative, nous nous sommes nous-mêmes interrogés et avons demandé plus de transparence sur les projets de lois préparés par le gouvernement: énième projet sur la décentralisation-mais élaborés sans concertation avec les organisations syndicales-, 7 projets de loi impactant les ministères de l'Ecologie et de l'Egalité des territoires, 4 le ministère de la Culture,...

Mais nous sommes là dans un tout autre exercice qui vise à faire place nette au marché libéral en s'attaquant à tout ce qui peut constituer une entrave à son fonctionnement.

Ce n'est d'ailleurs là aussi pas un choix national, car nous sommes en pleine application des politiques préconisées au niveau européen dans le fil du pacte pour l'euro plus (cf le dossier du numéro de Fonction publique de février 2013).

Le compte-rendu du CIMAP fait lui-même le lien avec le rapport Gallois : "l'excès de normes pèse sur la compétitivité de notre pays". "L'Union européenne évalue à 60 milliards d'euros le surcoût de la complexité administrative en France"...

Dans la complexité, il y a sans doute également à entendre les statuts et conventions collectives.

C'est dans un tel cadre que se situent les recommandations des rapporteurs. **Dans le domaine des contrôles "à un moment ou la tendance est à la domination des contrôleurs et des censeurs sur les acteurs, il est urgent de rééquilibrer nos procédures en faveur des acteurs"**, peut-on lire.

Pour s'en tenir à quelques une des recommandations:

- Compte-tenu des moyens humains en réduction dans les préfetures, il

faudrait réduire le contrôle de légalité "au profit du conseil" pour faciliter les projets!

- Dans le domaine sanitaire, il faudrait supprimer les normes sanitaires dans les cantines scolaires...

- Il faudrait supprimer les obligations techniques imposées à la construction de bâtiments dans les zones sismiques "qui n'ont jamais connu de secousses" !

On n'ose à peine rappeler les 29 morts liés à la tempête Xynthia en 2010, ceux liés aux inondations du Var en 2010 et 2012, la catastrophe de Fukushima suite à un tremblement de terre, et les derniers scandales sanitaires...

- Les études d'impact seraient trop lourdes, comme d'ailleurs les mesures de préservation de la biodiversité...

- Et on tombe littéralement dans l'odieux lorsque le rapport s'attaque aux normes d'accessibilité pour les handicapés, en n'hésitant pas à mettre en avant la solution du remplacement des équipements par "l'assistance ponctuelle des personnes"!

De telles mesures ne sont pas, et heureusement, reprises formellement dans le relevé de conclusions de la CIMAP, il n'en demeure pas moins que l'orientation est donnée sur la base de ce rapport. Et "les directeurs d'administration centrale seront évalués sur des objectifs de simplification"!

A noter, la décision n°12 qui confie à MM Jean-Marc Rebière et Jean-Pierre-Weiss la mission de "proposer d'ici la fin du premier semestre 2013; sur la base d'une analyse prospective à 5 ans des missions de chaque niveau de l'administration territoriale, un ou plusieurs scénarios d'organisation de l'administration territoriale de l'Etat pour répondre aux enjeux d'adaptation et de qualité de l'action publique dans les territoires". Les organisations syndicales seront "consultées".



LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

Document non contractuel. Garanties proposées sous réserve des exclusions mentionnées aux contrats.
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond - 79037 Niort cedex 9.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**

Retraite additionnelle

Comment sortir de la capitalisation ?

Est-ce réaliste pour la CGT Fonction publique de demander à sortir du système de capitalisation pour la retraite additionnelle sur les primes ?

Réponse : oui, et c'est même parfaitement possible.

La garantie des droits acquis

La CGT propose la mise en extinction du RAFF, qui garantit les droits déjà acquis par les agents.

La moyenne des cotisations déjà effectuée est d'environ 3.000 euros, ce qui donnerait aujourd'hui une dizaine d'euros de rente de la retraite additionnelle par mois.

Il est parfaitement possible de figer la situation individuelle au 1^{er} janvier 2014 par exemple, et de considérer que les régimes de retraite des fonctionnaires (Etat et CNRACL) augmenteront la pension au moment de son calcul de 1, 2, 3 ou 4 points d'indice.

Les sommes en question sont individuellement très modestes, et leur versement s'étalera sur 60 ans (pour un jeune fonctionnaire en retraite en 2073 !). Les 13 à 14 milliards de droits acquis en 2014 étant versées sur 60 ans, la dépense annuelle n'est pas très importante, quelques centaines de millions d'euros au maximum dans 20 à 30 ans, quelques dizaines dans la décennie 2010.

Cela suppose de ne plus verser comme aujourd'hui de capital à la majorité des ayant-droits. Une intégration dans la pension ordinaire du fonctionnaire rend inutile le versement d'un capital, en une seule fois au moment du départ en retraite, car seule la faiblesse de la rente mensuelle de la retraite additionnelle rendait impossible un versement mensuel.

Quel avantage la puissance publique, Etat et collectivités locales, a-t-elle à un tel système ?

Les avoirs de l'ERAFP, 15 milliards aujourd'hui, lui seront attribués.

L'Etat pourra d'emblée annuler les 3 milliards d'obligations d'Etat françaises que possède l'établissement. On peut imaginer plusieurs solutions pour les avoirs de l'établissement.

Soit la CNRACL augmente ses

réserves financières et par là-même résout ses problèmes de trésorerie récents, le budget général de l'Etat récupérant sa part et la faisant gérer par les services existant. Soit un établissement public est maintenu avec la majorité des avoirs, pour garantir le paiement des droits de retraite additionnelle déjà acquis, voire contribuer à l'équilibre financier des régimes de retraite des fonctionnaires.

Intégrer les primes dans le traitement

Mettre fin à la retraite additionnelle suppose de trouver un système permanent de prise en compte du montant des primes pour le calcul de la retraite. Pour la CGT établir une retraite par répartition sur les primes, en transformant l'ERAFP en régime par répartition par exemple, n'est pas une bonne solution. Non seulement le développement des primes casse la grille unique des fonctionnaires, et crée de l'inégalité entre agents sans vraies justifications, mais établit un régime complémentaire de fait dans la Fonction publique, peut-être une importante étape de rapprochement avec le privé, et de liquidation des régimes propres aux fonctionnaires : nous n'en voulons pas !

Pour la CGT la meilleure solution est l'intégration des primes ayant valeur de compléments de traitements dans la grille indiciaire, donc dans la retraite tout court. Les travaux sur la refonte de la grille qui vont s'ouvrir à la Fonction publique en sont l'occasion. Même si l'ambition de la CGT va évidemment au-delà sur la rénovation de la grille, si nous nous limitons à la simple question de la retraite additionnelle, une intégration des primes à hauteur de 5 % du traitement brut suffit pour résoudre ce problème. Dans tous les cas l'augmentation de pension en résultant sera supérieure aux droits déjà acquis dans la retraite additionnelle.

Est-ce si cher pour les employeurs publics ?

On va encore expliquer que la CGT

est financièrement irresponsable !

En fait sur les 15 premières années, cela n'entraîne pas une augmentation de la part employeur des dépenses de retraite.

Si on prend l'exemple des fonctionnaires civils de l'Etat partant à partir de 2014, certes 5 % de pension en plus c'est chaque année 65 millions de dépenses supplémentaires, 130 millions en 2015, et 650 millions dix ans plus tard, ce qui n'est pas rien. Mais c'est aussi plus de 200 millions de cotisations supplémentaires, régulièrement chaque année, en prenant simplement celles des agents, et en supposant que l'Etat ne cotise pas sur cette part de 5 % pendant cette période. Pendant les premières années, les cotisations des agents seront supérieures aux dépenses de pension générées.

Si on suppose que l'Etat a maintenu un établissement public (solution qui a été utilisée à la Poste et à France Telecom) avec les avoirs de l'ERAFP, 5 milliards restants pour la part Etat par exemple, cet établissement peut générer à minima 200 millions d'euros de revenus financiers par an pendant quelques années, la réserve constituée pouvant être utilisée dans la décennie 2020 pour compenser les dépenses plus importantes.

Au total, augmentation de cotisations des agents, revenus financiers d'un établissement public maintenu, utilisation de ses réserves ultérieurement, peuvent équilibrer sans aucune participation supplémentaire de l'employeur Etat pendant une quinzaine d'année la dépense supplémentaire, générée par une majoration de pension de 5 %, conséquence de l'intégration de primes dans le traitement à hauteur de 5 % du traitement brut.

Cette construction n'est qu'une des hypothèses possibles, mais l'essentiel est de montrer qu'augmenter les droits, c'est aussi augmenter les recettes, et n'a rien d'une impossibilité financière, comme l'organisation du débat sur les retraites veut absolument le faire croire, en particulier pour les régimes de fonctionnaires.

Ère glaciaire

pour l'action sociale des agents de l'État

Avec un « surgel » de 3 millions d'euros, en plus des 8,5 millions de réserves et taxations, soit une réduction de 10 % de son budget, l'action sociale interministérielle entre dans l'ère glaciaire.

En complet désaccord avec les mesures annoncées, qui s'ajoutent au manque de moyens humains et matériels constatés, comme à la politique de rigueur renforcée pour les agents, les organisations syndicales ont toutes décidé de quitter le Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS) du 4 avril 2013.

3 millions de trop !

Les organisations syndicales du CIAS se sont investies et ont assumé ces dernières années leurs responsabilités avec une grande détermination, dans l'unité la plus large. Le

résultat est qu'en 2012 100% des crédits de paiement votés sont réellement consommés, et elles ont été capables de présenter en juin 2012 un projet de budget 2013 plus conforme aux besoins des agents.

Et pourtant, force est de constater qu'il y a loin de l'engagement et des efforts déployés par les représentants des personnels, des promesses et des engagements pris par le gouvernement et l'administration.

Le projet de loi de Finances 2013 n'a retenu aucune proposition nouvelle et a commencé à supprimer des crédits. Puis en janvier 2013, des mesures de réduction (taxation et réserves) sont venues encore réduire l'enveloppe des crédits sociaux interministériels. L'annonce d'un nouveau gel de 3 millions d'euros au CIAS d'avril est la goutte qui a fait déborder le vase de tous les syndicalistes.

Le rouleau compresseur de la réduction de la dépense publique vient broyer la déjà faible politique d'action sociale des agents de l'état sur son passage tant celle relative au financement des prestations que celles liées à son organisation et fonctionnement.

Ce n'est plus admissible !

La CGT et les organisations syndicales réagissent

Toutes entendent encore peser le plus possible pour faire évoluer de manière positive les dossiers en cours de l'Action Sociale Interministérielle et répondre aux besoins nouveaux des personnels.

La perspective actuelle de négociation sur l'évolution de l'action sociale dans la FPE ne dispense pas l'employeur Etat d'apporter des réponses urgentes et des mises en œuvre immédiates. Cette négociation (dont la date a été reportée trois fois) est prétexte depuis de nombreux mois à un attentisme certain de l'administration, lui permettant de différer les réponses concrètes aux attentes ou propositions détaillées des représentants des personnels au CIAS.

Elles demandent instamment que le gouvernement révisé sa stratégie et que la Fonction publique se dote de moyens financiers, matériels et humains, et renforce les équipes qui ont en charge l'organisation, la mise en œuvre et le suivi de l'action sociale interministérielle, notamment en région.

Les agents et leurs organisations syndicales attendent toujours

Concernant le logement :

- la modification de la circulaire relative à l'Aide à l'Installation : Les organisations syndicales demandent la modification des conditions d'attribution de l'aide en proposant de rallonger le délai entre la signature du bail et la demande de l'aide de 4 à 6 mois, en raison du nombre de rejets important de dossiers au motif du dépassement de ce délai ;
- une réponse aux besoins exprimés par les parents en matière de logement de jeunes étudiants dé-cohabitants, la proposition de nouvelle prestation travaillée sérieusement par les seuls syndicats ayant été d'entrée jetée aux oubliettes ;



- la reprise des réservations interministérielles de logements sociaux dans les zones à forte tension immobilière et l'octroi du budget de financement correspondant, estimé dans un premier temps à 6M€.
- le lancement du groupe de travail sur le 5% préfectoral promis par le cabinet de la Ministre ;
- la mise en place d'un outil de suivi et de gestion de la politique du logement vers les agents...

Concernant la famille :

- une meilleure articulation entre les remontées des régions et leur traitement effectif par la DGAFP ;
- une politique volontariste et cohérente des réservations de berceaux en crèches, qui rompe avec l'alternance de l'accélérateur et du frein. La demande de projets lourds, réfléchis, étudiés et montés en région avec anticipation sont sans cesse remisés à plus tard ou classés sans suite ;
- la mise en service du logiciel d'attribution et de suivi des berceaux ;
- la diffusion des modalités et la promotion des projets de crèches interministérielles, notamment par le document de France domaines ;
- une récupération et un suivi plus efficace des crédits issus des "fonds de concours" c'est à dire les subventions des CAF départementales ;
- un développement réel de l'Aide au Maintien à Domicile et la modification du barème incluant les 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} tranche afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires...

Concernant la restauration :

- la poursuite et l'aboutissement du long travail engagé sur la réécriture de la circulaire de 1995 relative à l'organisation et au fonctionnement des restaurants administratifs ;
- les interventions fortes et ciblées promises par la fonction publique auprès du ministère de l'intérieur et des préfetures (par ex. pour le RIA de Perpignan) ;
- la sécurisation du mode associatif de gestion des RIA et des moyens en décharge de service pour les agents qui les gèrent ;
- le développement complet du Schéma Directeur de la Restauration

et la recherche de réponses avec la création de RIA là où il y en a besoin, le maintien et la rénovation d'un parc de restauration administrative pour les agents de la fonction publique ;

- la mise en place concomitante d'un dispositif de restauration administrative de substitution partout ou un RIA serait amené à fermer, y compris provisoirement pour des travaux ;
- la mise en place effective de l'harmonisation tarifaire pour les agents dans les DDI ;
- la revalorisation conséquente de la Prestation Interministérielle consacrée à la restauration collective ;
- un travail de fond sur la TVA prenant en compte l'aspect social et s'inspirant du taux réduit de la restauration scolaire à 5% ...

Concernant les Sections Régionales

Interministérielles d'AS :

- la note, ou les notes (selon les engagements successifs pris par le DGAFP depuis 3 ans) conjointes Intérieur/Fonction publique, ou simplement Fonction publique, concernant les moyens de fonctionnement et d'appui aux Srias, (moyens humains essentiellement, mais aussi financiers pour cet épiphénomène symptomatique de quelques dizaines de milliers d'euros de frais de déplacement des représentants du personnel, déjà largement dépassés en temps et énergies perdus)...
- l'adoption et la diffusion d'outils qui soient un appui et une réelle aide au fonctionnement des SRIAS :
 - l'intégration au guide méthodologique des fiches détaillées des missions de l'AS I, issues du travail du groupe d'experts présentés au CIAS en

décembre 2011, actuellement en souffrance au ministère de l'intérieur

- un règlement intérieur type croisant les divers textes, circulaires et notes..
- la clarification juridique du statut des actions sociales interministérielles régionales par exemple l'absence de réponse claire sur la question de l'assurance révèle bien une fois de plus la nébuleuse dans laquelle sont maintenues les SRIAS...

Enfin, les agents et leurs organisations syndicales attendent toujours aussi **l'information aux retraités**, appuyée sur les fichiers SRE ou les bulletins de pension, non seulement sur l'AMD, mais aussi le chèque-vacances et l'ensemble des prestations auxquelles ils peuvent prétendre ; et **la sécurisation des prestations par rapport à l'Urssaf**.

La CGT et les organisations syndicales dans l'unité refusent et combattent les réductions de crédits sociaux et les manques de moyen de fonctionnement. Le surgèle aura pour effet de faire entrer davantage d'agents dans la précarité. Et déjà les agents subissent le gel des salaires depuis 2010, et, au-delà, des baisses cumulées de pouvoir d'achat depuis plus de 12 ans. C'est inadmissible, intolérable.

La CGT et les organisations syndicales ont exigé lors du dernier CIAS des réponses et des actes sans délai, sur les moyens financiers, l'organisation et le fonctionnement de l'action sociale interministérielle.

Madame la Ministre ne peut participer à la signature d'accords; par exemple celui relatif à l'égalité Femmes/Hommes, aborder comme elle l'a fait au CIAS de janvier la question des places en crèche et de l'aide au logement et, en même temps, accepter que le Ministre du Budget ne lui donne pas les moyens de mettre en œuvre une politique qu'elle affiche.

Elle doit donner une suite à ces engagements en termes de crédits, de moyens humains et matériels.

La CGT et les organisations syndicales attendent des réponses de la Ministre à la table des négociations le 25 avril pour savoir si elles continueront à siéger au CIAS.

Acte III de « décentralisation » ... bien mal engagé

Le projet de troisième acte de « décentralisation » du gouvernement cristallise le mécontentement d'élus de tous bords (y compris de la majorité gouvernementale). Il a été contraint de revoir sa copie et de renoncer à un projet de loi unique, pourtant présenté pour avis aux Conseils Supérieurs de la Fonction Publique de la Territoriale le 27 mars et de l'Etat le 2 avril 2013.

C'est donc un texte remanié, scindé en trois parties, qui a été adopté au conseil des ministres le 10 avril et dont l'examen parlementaire sera étalé jusqu'en 2014, après les interventions fortes du président socialiste du sénat.

Pour autant, sur le fond le projet de réforme ne change pas et ne sera pas de nature à rallier les opposants.

On peut d'ores et déjà s'interroger sur le niveau de cohérence des trois textes :

1^{ère} partie : Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

2^{ème} partie : Mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires.

3^{ème} partie : Développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale.

Les trois projets de loi impactent le rôle, les responsabilités et les compétences respectives de l'Etat et des collectivités territoriales, le financement de l'action publique ainsi que l'organisation des processus démocratiques. Le rôle et la place du Service Public sont posés.

Le projet de réforme est mal engagé en l'absence de bilan des précédents actes de décentralisation, d'une réelle concertation avec les élus, les organisations syndicales, d'un débat public, d'une réflexion sur le rôle de l'Etat et, de plus, sur fond de politique d'austérité du gouvernement Hollande. Les besoins des citoyens risquent d'être sacrifiés avec toujours moins de moyens de fonctionnement des administrations dont les personnels aussi pâtiront.

Dans l'exposé des motifs du 1^{er} projet de loi, Marylise LEBRANCHU annonce clairement la couleur : « *Il s'agit également de participer à l'effort de redressement des finances publiques.* »

Ce projet de réforme nourrit donc des inquiétudes, surtout quand dans un même temps le gouvernement envisage la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités de 4 milliards et demi d'euros sur trois ans.

Dans une situation économique et sociale de plus en plus dégradée, les fausses économies ne sont pas nécessaires : il faut bien au contraire donner des moyens supplémentaires d'aides aux populations en difficulté et un meilleur accès aux services publics.

D'autre part, la répartition des compétences « à la carte » entre les collectivités et la régionalisation va remettre en cause l'égalité des territoires, au risque de voire s'accroître des inégalités criantes.

Au nom de la compétitivité, l'organisation territoriale ne reposerait plus sur une décision politique d'aménagement répondant aux

besoins des populations, mais sur une nouvelle organisation économique et sociale des territoires au seul profit des entreprises. C'est ce qui justifie la création d'un nouveau statut de métropole, une redistribution des compétences entre collectivités qui se traduirait par un élargissement de celles confiées aux régions et de nouveaux transferts de l'Etat.

Cette nouvelle répartition des compétences au niveau local se réaliserait au sein de la conférence territoriale pour l'action publique présidée par le président du conseil régional. Une collectivité chef de file serait désignée, le tout étant consigné dans le pacte de gouvernance territoriale qui prévoit des schémas d'organisation sectoriels précisant les délégations de compétences consenties entre collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal, et les services communs instaurés.

Un nouveau type d'EPCI à fiscalité propre est créé, la métropole (1^{ère} partie du projet de loi). La métropolisation organise le territoire autour de grandes agglomérations (métropoles), concentre les moyens pour l'excellence. Il est reconnu un statut particulier à trois grandes métropoles « urbaines », la « Métropole de Paris », la « Métropole Aix-Marseille Provence » et la « Métropole de Lyon », cette dernière devenant une collectivité territoriale à part entière.

Avec cette réforme, le rôle des régions serait renforcé en matière de développement économique et d'aides aux entreprises (2^{ème} partie

du projet de loi), elles sont chargées de la gestion des fonds structurels européens et par ailleurs deviennent pleinement compétentes pour la formation professionnelle et d'apprentissage et avec un rôle de coordination et d'animation du service public de l'orientation.

L'intégration communautaire franchit un cap supplémentaire avec l'augmentation du champ des compétences obligatoires et option-

nelles des communautés de communes et des incitations financières au travers la DGF bonifiée (3^{ème} partie du projet de loi). Est créé un Haut conseil des territoires, instance de dialogue et de propositions de réformes des politiques publiques conduites par les collectivités territoriales.

Le sénat examinera le 1^{er} projet de texte à partir du 27 mai, les discussions devant être achevées sur

le troisième texte avant mars 2014.

Après un débat approfondi au 50^{ème} congrès à Toulouse, la CGT est opposée à cette réforme.

Elle prend part aux débats, portera ses exigences auprès des élus et groupes parlementaires et construira avec les salariés le rapport de force nécessaire pour être entendue.

CONSEIL SUPÉRIEUR

2 avril 2013

Malgré la demande formulée par les organisations syndicales, le projet de loi n'a pas été soumis au Conseil Commun de la Fonction Publique. Il a été examiné par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale le 27 mars, puis par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat le 2 avril.

C'est le projet de texte initial unique « *projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique* », avant qu'il ne soit scindé en trois, qui a été examiné par le C.S.F.P.E..

Les organisations syndicales ont été consultées uniquement sur les dispositions qui modifient la situation des agents civils de l'Etat ou dérogent à la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, soit 7 articles ! Tout amendement proposé sur un autre article était considéré « hors champ » de la compétence du Conseil Supérieur.

Les 7 articles en question se retrouvent dans chacun des trois projets de texte adoptés au conseil des ministres le 10 avril, dans lesquels ont été intégrés les amendements retenus par le gouvernement suite au C.S.F.P.E.

■ **Les services de l'Etat peuvent être mis à disposition et, le cas échéant, transférés.** Dès lors qu'un service est mis à disposition d'une collectivité ou d'un établissement, ses agents fonctionnaires et non titulaires, sont, de plein droit, mis à dis-

position à titre individuel et gratuit, et placés sous l'autorité fonctionnelle territoriale.

■ **A compter de la publication** des décrets en conseil d'Etat fixant les transferts définitifs de services, court le délai de « **droit d'option** » pour les personnels qui peuvent opter, soit pour le maintien de leur statut, soit pour le statut de fonctionnaire territorial.

■ **Le délai d'option** fixé à un an dans le texte, a fait l'objet d'un amendement de la CGT pour le porter à deux ans (comme le prévoyait la loi d'août 2004). **Il a été voté à l'unanimité et retenu par le gouvernement.**

■ **Lorsque l'agent de l'Etat, à l'expiration du délai d'option**, n'a pas fait usage du « droit d'option », il est placé de plein droit en position de détachement sans limitation de durée auprès de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités territoriales dont relève leur service transféré.

■ **A tout moment, il peut demander à être réintégré** dans un emploi de son corps d'origine.

Le projet de loi imposait à l'administration de faire droit à cette demande dans un délai maximal de deux ans et dans la limite des emplois vacants.

Il y a eu débat houleux sur cette question, et **le vote des organisa-**

tions syndicales unanime sur l'amendement CGT qui visait à ramener à un an le délai de réintégration et à remplacer la mention « *dans la limite des emplois vacants* » par « *et au besoin en surnombre* ». Dans un contexte de suppression d'effectifs et de réorganisations de services à l'Etat, il importe de pouvoir garantir la possibilité d'un retour, et ceci dans un délai raisonnable. Le gouvernement non seulement a refusé cet amendement mais le texte adopté au conseil des ministres a retenu la mention : « *Il est fait droit à sa demande, dans la limite des emplois vacants, dans un délai maximal de deux ans à compter de la date de réception de celle-ci ou, au-delà de la période, dès la première vacance.* » !!!!

■ Un amendement de la CGT a été rejeté : il visait à maintenir pour un fonctionnaire appartenant à un corps classé en catégorie active au sens du code des pensions civils et militaires de retraite, le bénéfice des avantages qui en découlent dans la Fonction Publique Territoriale, non à titre personnel mais de manière réglementaire et collective. FO, Solidaires et CFTC ont suivi la CGT en émettant un avis favorable, contré par l'absence de la CGC, UNSA, FSU et la CFDT en commission statutaire, interdisant ainsi l'examen de cet amendement en plénière.

La DGAFP a refusé d'accéder à la demande de la CFDT qui souhaitait voter article par article.

Vote sur les 7 articles :

Contre : CGT - CFDT - FO - CGC - FSU - Solidaires

Abstention : UNSA - CFTC



Ils ont fait fi du froid et des kilomètres. Le 6 avril, plus de 600 agents de la DGCCRF, venant de la France entière, se sont rassemblés dès le matin sur le parvis de la gare Montparnasse à Paris. Stands de présentation des missions, tracts remis aux passants qui, concernés, n'hésitaient pas à engager la conversation, interviews menés par des journalistes qui avaient répondu à l'invitation lancée par l'intersyndicale CGT, Solidaires, CFDT et FO : cette journée de mobilisation, comme celle de grève le 21 mars suivie par près d'un agent sur deux, a été mise à profit pour amplifier la communication vers les citoyens, les consommateurs, les élus afin de rappeler qu'il est nécessaire et urgent de remettre sur les rails une administration de contrôle économique, également chargée de la protection économique des consommateurs.

Des restructurations vivement combattues ...

Depuis quatre ans, les agents de la DGCCRF n'ont eu de cesse de dénoncer la RGPP et la RéATE qui ont délibérément déstructuré la DGCCRF (partition entre autorité de la concurrence, pôles C des DIRECCTE/DIECCTE et DDPP ou DDCSPP ; réorganisation de l'administration centrale ; attaques portées contre les laboratoires), ont provoqué une véritable hémorragie des

effectifs et par là-même ont conduit à neutraliser l'activité de cette administration de contrôle. Le constat de la mise en œuvre conjuguée de ces deux dispositifs est sans appel et l'état des lieux est partagé :

- ◆ Une césure entre directions de région et directions départementales à vocation interministérielle, entraînant une séparation des missions et des collectifs de travail et conduisant à une réduction des interventions sur le champ économique et une réactivité amoindrie.

- ◆ Des synergies inexistantes dès lors que les habilitations judiciaires et administratives, la finalité des missions et les méthodes de travail des différents services concernés sont divergentes.

- ◆ Une visibilité en berne au nom d'une communication sur des nouveaux sigles qui n'ont aucune résonance pour les publics. Les déménagements et regroupements ont été opérés sans prendre en compte l'accessibilité par les citoyens.

Au final, chacun constate une baisse d'activité désastreuse pour les besoins sociaux des citoyens.

... et des propositions au service de l'efficacité économique et sociale

Les revendications sont clairement exprimées : les agents de la DGCCRF, avec leur intersyndicale, exigent à la fois la sortie immédiate

de la RéATE [c'est à dire des DIRECCTE/DIECCTE et des DD(CS)PP] et l'affectation d'emplois de toute urgence.

Les missions de contrôle économique de la DGCCRF justifient son rattachement au ministère chargé de l'économie. Elle doit pouvoir exercer des actions de cohérence nationale et participer pleinement au maintien de l'ordre public économique, notamment par ses interventions en matière de sécurité des produits industriels et alimentaires, de loyauté et de transparence des transactions. L'un des bénéfices de ces interventions pour les citoyens est de les prémunir contre les conséquences, parfois désastreuses, que génèrent les dysfonctionnements dans certains secteurs économiques.

Le coût humain, social et économique des scandales (récemment les plats préparés renfermant de la viande de cheval) **impose que le gouvernement apporte des réponses concrètes rapidement**, surtout s'il veut faire montre de crédibilité à quelques semaines des premières discussions parlementaires sur le projet de loi (dit « Hamon ») relatif à la consommation.

Pour la CGT, il est également impératif d'inscrire la DGCCRF dans un projet stratégique global et à long terme : celui d'un service de contrôle et de police économique, doté de moyens humains, matériels et structurels **permettant de répondre aux problématiques économiques et sociales actuelles et à venir, aux besoins de protection des citoyens et plus largement d'émergence d'une économie inscrite dans les défis qui se posent à elle en termes de progrès sociaux et environnementaux.**

Pétition en ligne : <http://www.petition-publique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=dgccrf>

Le Mont-Saint-Michel

Patrimoine mondial et désengagement de l'État.

La sauvegarde d'un bien classé au patrimoine mondial devrait, en toute logique être de la compétence de l'État, seul à même de faire respecter les prescriptions de l'UNESCO particulièrement exigeante en matière

de conservation et de préservation des sites. Le Mont-Saint-Michel, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1979 est actuellement un exemple flagrant du désengagement de l'État.

Menacé d'ensablement par un phénomène naturel amplifié par l'activité humaine, la baie du Mont-Saint-Michel fait l'objet d'importants travaux destinés à lui rendre son caractère maritime sous la maîtrise d'ou-

vrage des collectivités territoriales constituées en syndicat mixte depuis 1997. Bien que l'État soit à l'origine du projet et contribue à son financement, il s'est peu à peu désengagé pour se retirer totalement en 2006.

Or ces collectivités ont des intérêts et même des droits divergents. La Cours des comptes, dans un tout récent rapport de février 2013, pointe de nombreux dysfonctionnements dans le suivi opérationnel ainsi que dans l'exécution budgétaire du projet.

De plus, l'accès au site et les condi-

tions d'accueil du public ont été délégués à un prestataire privé. Très rapidement, la desserte du Mont-Saint-Michel connaît de nombreuses difficultés et la solution retenue reste très insatisfaisante tant en termes de qualité d'accueil des visiteurs que d'accès au site pour les salariés.

A compter du mois de juin 2013, les conditions d'accès seront, une fois encore modifiées, dans un sens plus défavorable pour les visiteurs (tarif du parking passant de 8,50 à 12 €) comme pour les salariés (suppression de la navette qui leur était réservée, forfait annuel de 90 € pour le

parking et diminution des rotations).

Le 3 avril dernier, les salariés du Mont et les personnels de l'abbaye étaient en grève pour protester contre la principale dérive de ce projet : la privatisation d'un site classé au patrimoine mondial, la dégradation du service public rendu à l'usager et la dégradation des conditions de travail des salariés.

Pour la CGT-Culture, le désengagement de l'État n'a que trop duré ; ces responsabilités incombent à l'État et doivent être pleinement assumées par celui-ci.

Bruxelles, 14 Mars

Mobilisation contre les politiques d'austérité !

Plus de 15.000 manifestants se sont rassemblés le 14 mars 2013 dans le parc du Cinquantenaire, à Bruxelles, pour participer à une action de protestation contre les politiques d'austérité européennes. Organisé par la Confédération européenne des syndicats (CES), ce rassemblement se tenait en marge du sommet européen. De nombreux représentants des syndicats ont pris la parole pour dénoncer les conséquences très concrètes des politiques menées et imposées par les institutions européennes. D'importantes délégations de travailleurs d'Arcelor Mittal et de Caterpillar étaient présentes. Pour la France, plusieurs centaines de camarades de la CGT, dont une délégation de l'UGFF, étaient présents. Agnès Lebot, représentant la confédération a pris la parole et a expliqué tous les dégâts d'une politique austéraitre et ultra libérale sur les conditions de vie et de travail de la

population. La secrétaire générale de la CES, Bernadette Ségol, a également affirmé que les politiques européennes actuelles menaient à la récession et qu'un changement de cap était indispensable.



Retraités : journée d'actions et enjeux

Sans abreuver de chiffres, il convient simplement de constater, que la situation des retraités ne cesse de se dégrader, que ce soit sous l'effet de l'augmentation de la CSG, de la TVA, de la réduction du remboursement des médicaments, du faible niveau des pensions, etc.

Le 28 mars a donc été un moment d'expressions du mécontentement et du refus de voir sa situation continuer à se dégrader. Mais, au-delà de ce mécontentement, le 28 mars a servi pour exprimer avec force la volonté de vivre dignement sa retraite et pour cela exiger l'abandon de toutes les mesures d'austérités.

Le « spécial retraité » diffusé à plusieurs millions d'exemplaires intitulé « *la retraite nous voulons, la vivre dignement* », a servi pour préparer cette journée d'actions des retraités et populariser revendications et objectifs..

Les retraités comme les actifs, sont au cœur d'un affrontement de classe sans précédent, sur le choix de société à promouvoir.

Soit une société ou une minorité s'enrichit au détriment du plus grand nombre.

Soit une société répondant aux besoins de tous.

- Au-delà des revendications immédiates, il nous faut aussi mener le débat sur le choix de société et examiner avec lucidité l'état du rapport de force, le poids du syndicalisme CGT en général, celui des retraités en particulier. Avec 100.000 syndiqués sur 14 millions de retraités, la dispersion des forces militantes dans une kyrielle de niveaux d'organisation, on est loin d'avoir un outil performant.

- Renforcer le syndicalisme retraité passe aussi par la continuité syndicale, l'adhésion étant une impérieuse nécessité.

Permettre à toutes nos forces militantes de s'inscrire dans ces objectifs est une urgence.

Une première étape pourrait être la réunion de tous les UFR de la Fonction publique de l'Etat sous l'égide de l'UGFF.

Vers le 26^{ème} congrès de l'UGFF

On débat, on agit....

27 Mars : journée d'échange sur l'appareil d'Etat

Le 27 mars dernier, l'UGFF a tenu sa deuxième journée d'échange et de débat sur l'avenir du statut et l'organisation administrative de l'Etat.

Ces journées visent à enrichir notre démarche revendicative, débattre, rassembler, mener les luttes indispensables, et préparer un congrès conquérant de l'UGFF en octobre prochain.

DU STATUT GÉNÉRAL ...

Nous fêterons cette année, le 13 juillet prochain, le trentième anniversaire du statut général des fonctionnaires. Malgré toutes les attaques, celui-ci demeure une référence sociale de premier ordre.

Il s'applique à un ensemble de plus de 5 millions de personnes relevant de la fonction publique de l'Etat, de la Fonction publique territoriale, et de la fonction publique hospitalière.

Des mauvais coups ont certes été portés avec notamment, dès 1987, la loi Galland dans la fonction publique territoriale qui a instauré les cadres d'emploi et la liste d'aptitude conduisant à ce que des agents reçus au concours ne soient jamais nommés. Le droit à la mobilité, qui est reconnue comme une garantie fondamentale dans le statut de 1983, se traduit le plus souvent dans un cadre contraint cadre imposé dans les parcours professionnels. La non revalorisation sur une longue période de la valeur du point d'indice en fonction de l'évolution du coût de la vie, comme le gel actuel, se traduisent par l'écrasement de la grille de qualification. La réalité d'aujourd'hui est aussi celle du poids de la précarité avec plus d'un million d'agents non titulaires.

De la journée, il se dégage le besoin de défendre l'acquis que représente le statut général des fonctionnaires, pour les personnels et aussi pour les citoyens. Il est néces-

saire en même temps d'agir ensemble, sur les 3 versants de la Fonction publique, pour renforcer par le haut les droits et garanties des fonctionnaires mis à mal ces dernières années, dans le titre 1 du statut général comme dans sa déclinaison dans les différents versants.

... DES MISSIONS ET DES OUTILS PUBLICS ...

Le statut n'a pas de raison en lui-même. Il est lié aux missions. La CGT doit avoir sa propre vision des missions pour l'intérêt général. Cela suppose d'approfondir notre approche de ce qu'est l'appareil d'Etat, des entités qui doivent en faire partie. Comme l'ensemble de services publics, l'appareil d'Etat n'est pas immuable et doit être capable de s'adapter aux enjeux de la société contemporaine.

Un débat important a porté sur les "opérateurs" (établissements publics administratifs, agences, GIP,...). Certes la création d'établissements publics peut se justifier lorsque l'exercice des missions nécessite certaines formes d'autonomie et d'indépendance mais leur multiplication a surtout visé à contourner les règles statutaires. Ils regroupent 15% des effectifs de l'Etat ... mais 45% du nombre d'agents non-titulaires!

Ils ont été manifestement des outils de démantèlement de l'intervention publique.

La journée a permis de faire état des analyses et prises de positions du 50^{ème} congrès confédéral. L'"acte 3 de la décentralisation" a fait l'objet d'une condamnation explicite. Il en a été de même de la Modernisation de l'Action Publique (MAP). Pour la CGT, la décentralisation doit être au service d'un projet économique et social ambitieux, avec une conception renforcée de la démocratie, assurer un développement équilibré et solidaire des territoires avec une réforme des financements. On est à l'opposé des politiques menées depuis une quinzaine d'années avec le rejet de la vision comptable.

Les journées des 16 janvier et 27 mars vont donner lieu à des compte-rendus exhaustifs, avec d'ores et déjà, à disposition, un 4 pages réalisé pour la journée du 16 janvier et un reportage vidéo pour la journée du 27 mars. Ces documents sont accessibles sur le site de l'UGFF.

Elections

Commission consultative Paritaire de l'IRD

Faible participation (31,42%) des non titulaires de l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement) à l'élection de leurs représentants à la Commission Consultative Paritaire. Le SNTRS - CGT obtient 36,92 % des suffrages, derrière la CFDT (43,08%) et devant la FSU (12,31%) et FO (7,69%).

CAP interministérielle des infirmières (Cat. B)

La liste commune CGT-FSU recueille un excellent résultat parmi ces personnels qui avaient fait le choix du maintien en catégorie B (contre un classement en « petit » A avec perte du service actif) en se plaçant deuxième, à 2 voix derrière l'UNSA, avec 37,3% des voix et un siège..

Conseil d'Administration du Centre des Monuments Nationaux :

Les élections au Conseil d'Administration du CMN (Centre des Monuments Nationaux) dont le dépouillement s'est effectué le 4 mars dernier ont connu une forte participation (67,24%), après plusieurs années de turbulences dues à une présidence employant des méthodes managériale brutale à l'encontre des personnels et des organisations syndicales ! La CGT obtient avec 51,82% la majorité des voix (2 sièges sur 3), devançant très largement la CFDT (27%) et SUD (8,44%).



Le point
sur...

... la jurisprudence sur le temps de travail

TEMPS DE TRAVAIL : UN RECOURS GAGNANT DE LA CGT

Suite à un recours introduit par l'UGFF-CGT contre deux arrêtés du premier ministre du 27 mai 2011 et relatifs à l'organisation du temps de travail dans les DDI, des précisions importantes ont été apportées par le conseil d'état le 30 janvier dernier.

Concernant le champ d'application du « forfait cadre »

Introduit dans la Fonction publique par l'article 10 du décret 2000-815 du 25 août 2000, le forfait cadre est contesté par la CGT. En effet, ce dispositif qui, selon le décret, doit être réservé à des « *personnels chargés soit de fonction d'encadrement, soit de fonction de conception... disposant d'une large autonomie* » est fréquemment utilisé pour détourner la réglementation du travail.

Les agents placés dans cette situation, en échange d'un nombre forfaitaire de jours de RTT, peuvent ainsi se voir imposer une charge de travail qui dépasse largement celle des autres agents sans percevoir de rémunération pour les heures supplémentaires et, souvent, en dépassant les durées de travail journalières et hebdomadaires prévues par la réglementation.

Pour la CGT, ce n'est pas parce qu'on est cadre, chargé de fonction de direction, qu'on ne doit pas toucher une rémunération proportionnelle à son temps de travail, ni bénéficier des minimums légaux de temps de repos.

Utilisant une disposition préexistante pour les agents de jeunesse et sport, le premier ministre voulait étendre le principe du forfait cadre à toute une catégorie de personnels n'entrant pas dans le champ d'application de l'ar-

ticle 1^{er} du décret du 25 août 2000 à savoir (article 5 de l'arrêté du 27 mai 2011) :

« *Les personnels des corps des ministères chargés de la jeunesse et des sports exerçant des missions éducatives, techniques et pédagogiques ; Les personnels bénéficiant d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail, à leur demande expresse et après accord du directeur départemental.* »

Sur ce point, le conseil d'État donne entièrement raison à la CGT en limitant, dans les DDI, l'application du forfait cadre aux seuls directeurs départementaux et directeurs départementaux adjoints, ainsi qu'aux chefs de service placés directement sous eux et exerçant des fonctions d'encadrement.

(...)
« *Considérant que, (...) ils ne pouvaient, en revanche, imposer les mêmes dispositions à l'ensemble des personnels des corps des ministères chargés de la jeunesse et des sports exerçant des missions éducatives, techniques et pédagogiques sans méconnaître les dispositions de l'article 10 du décret du 25 août 2000, (...) que, de même, l'arrêté ne pouvait légalement prévoir l'application de ce régime à des personnels bénéficiant d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail, mais qui ne seraient pas chargés de fonctions de conception, (...) que, par suite, l'article 5 de l'arrêté attaqué doit être annulé en tant qu'il soumet ces deux catégories de personnels à un régime de décompte en jours de la durée annuelle du travail effectif ; (...)* »

Pour ce qui concerne les agents jeunesse et sport, contrairement à ce qui est propagé par d'autres syndicats, **l'arrêt du conseil d'État ne remet pas en cause les acquis de ces personnels en matière de durée et d'organisation du temps de travail.** Le nouvel arrêté, que le premier ministre devra prendre, pourrait en effet conso-

lider voire améliorer les acquis dans le cadre des dispositions de l'alinéa 1 de l'article 3 du décret d'août 2000 qui permet de traiter des situations spécifiques. La CGT entend construire une revendication en ce sens, y compris en intersyndicale.

Sur le respect des durées légales

Par ailleurs, toujours au sujet du forfait cadre, l'UGFF contestait également l'arrêté du premier ministre au motif qu'il ne permettait pas de prévenir des dépassements des durées de travail maximales prévues par les directives européennes.

Sur cette question, si le conseil d'état nous déboute sur la forme au motif que cela ne relève pas de l'arrêté, il donne raison à la CGT sur le fond en précisant « *qu'il appartient à l'administration de veiller au respect des temps de travail maximum et des temps de repos minimum* ». Pour les cadres qui demeureront sous le régime du forfait, c'est donc la circulaire d'application qui devra préciser les procédures permettant d'éviter les surcharges de travail et le respect effectif des durées légales de travail et de repos.

Sur les astreintes

La CGT contestait également l'arrêté du 27 mai 2011 sur la question des astreintes. En effet, la réglementation prévoit une période de repos minimale de 11 heures entre deux périodes de travail et l'arrêté permettait de placer des agents en astreinte, et donc de les faire travailler occasionnellement, pendant cette période de repos. Sur cette question également, le conseil d'état nous déboute sur la forme, mais nous donne raison sur le fond, en précisant que si un agent est amené à intervenir pendant son astreinte, il ne pourra alors reprendre son travail habituel qu'après un repos de 11 heures suivant la fin de l'intervention.

(...)
 « Considérant que l'arrêté litigieux n'a ni pour objet ni pour effet de permettre aux directions départementales interministérielles de méconnaître les règles résultant de l'article 3 du décret du 25 août 2000 et relatives à la durée du travail et aux périodes de repos, notamment en conduisant un salarié qui serait intervenu au cours d'une astreinte à reprendre le travail sans avoir bénéficié d'un repos minimum de onze heures consécutives (...). »

L'arrêt demeure cependant muet sur le caractère illégal d'une intervention qui interviendrait moins de 11 heures après la fin du travail habituel. Ainsi, si la décision du conseil d'Etat constitue bien une avancée, elle ne tire pas toutes les conclusions de l'avis du comité de dialogue social européen qui considère que « l'assimilation des périodes d'astreinte à un temps de repos constitue une violation du droit à une durée raisonnable du travail prévue par l'article 2/1 de la charte sociale européenne ».

Sur les temps de déplacements

Enfin, l'UGFF contestait également les dispositions de l'arrêté du premier ministre concernant le temps de déplacement effectué, à la demande de l'administration, pour rejoindre un autre poste que le lieu de travail habituel de l'agent

En effet, l'article de l'arrêté prévoit que « les déplacements professionnels effectués en dehors du cycle de travail des agents soumis à un décompte horaire de leur durée de travail » sont assimilés à du « temps autre » tel que prévu à l'article 9 du décret du 25 août 2000.

Cette catégorie, créée par l'article 9 du décret, est surprenante puisqu'elle ne correspond ni à du temps de travail, ni à du temps de repos, ni à l'astreinte ! Considérer que le temps de déplacement effectué à l'occasion de missions entre dans cette catégorie, c'est considérer que les trajets effectués à la demande de l'employeur ne sont pas du temps de travail effectif et donc n'entrent pas dans le calcul des heures supplémentaires, ni dans celui des durées maximales de travail et mini-

males de repos. Autrement dit, l'administration pourrait envoyer un agent travailler 10 heures à 3 heures de route de sa résidence administrative sans être dans l'illégalité. Sur cette question, le conseil d'Etat emploie une formule alambiquée en précisant que « dès lors que l'article 10 de l'arrêté attaqué s'applique uniquement, selon ses termes mêmes, aux déplacements mentionnés à l'article 9 du décret du 25 août 2000, et ne régit ainsi pas les situations de travail effectif ou d'astreinte, il pouvait légalement définir les modalités de la compensation des situations dans lesquelles des obligations liées au travail sont imposées aux agents sans qu'il y ait travail effectif ou astreinte ».

Traduit en français, cela semble vouloir dire que les déplacements effec-

tués à la demande de l'employeur sont du travail effectif sauf si ces déplacements sont en relation avec des « temps autre » tel qu'inventé par l'article 9 du décret d'août 2000 !

Dans une décision antérieure (CE 29-8034 du 7 mars 2005), le conseil d'Etat s'était montré plus clair en annulant un arrêté du ministre de la culture qui prévoyait que « les déplacements effectués dans le cadre des fonctions des agents sont du temps autre ».

En tout état de cause, ces décisions ne concernent pas, par leur portée juridique, les seules DDI.

De ce fait, les arrêtés pris par chaque ministre en application de la RTT devraient être passés au crible de cette jurisprudence.

Sommaire :

Actu.

Édito.	p 2
Salaires et emploi	p 3
Un ANI	
qui vous veut du mal	p 3
Un 1er Mai de luttes	p 5
Culture	p 8
Agriculture	p 9
Pénitentiaire	p 9

3 questions à ...

Yannick Malenfant	p 10
-------------------------	------

Dossier

Notre 50ème congrès confédéral	p 11
--------------------------------------	------

Service public

CIMAP du 2 avril 2013 ...	p 14
---------------------------	------

Retraites

Comment sortir de la capitalisation ?	p 19
---	------

Social

Ère glaciaire pour l'action sociale des agents de l'État	p 20
--	------

Conseil sup.

Acte III de décentralisation p 22	
2 avril 2013	p 23

Luttes

DGCCRF	p 24
Le Mont Saint-Michel	p 24
Bruxelles, 14 mars	p 25
Retraités	p 25

Vie syndicale

Journée d'échanges	p 26
Elections	p 26

Zig-zag dans le droit

Le point sur.....	p 27
-------------------	------

Éditeur de la publication : UGFF-CGT

(Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires – Confédération Générale du Travail)

SIRET : 784312043 00036

Adresse postale : 263, Rue de Paris - case 542 - 93514 MONTREUIL CEDEX

TEL. : 01 55 82 77 56

MEL : ugff@cgt.fr

SITE : www.ugff.cgt.fr

Directeur de publication : Bernard BRANCHE

Dépôt légal : à parution

ISSN : 0762-9044

Prix de vente : 1,50 €

Périodicité : mensuel

Numéro de CPPAP : 0917-S-06197

Impression : "RIVET PRESSE EDITION" SARL

SIRET : 405 377 979 00019

Adresse postale : BP 15577 - 24 rue Claude-Henri Gorceix - 87022 Limoges Cedex 9

TEL. : 05 55 04 49 50

FAX : 05 55 04 49 60

MEL : accueil@rivet-pe.com

SITE : http://www.rivet-pe.fr/

Maquette : "PUBLICOM 91" SARL U.

SIRET : 434 096 277 00026

Adresse postale :

Saint Guillaume - 22110 Kergrist Moelou

MEL : publicom91@wanadoo.fr